

Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication

**ACCORD DE LIBRE-ECHANGE UE –  
MERCOSUR :**  
**Analyse et impacts des discours  
de défense et d'opposition**

*Etude de l'affrontement entre deux visions  
différentes du libre-échange*

Auteur : Dimitri SENNY  
Promoteur(s) : Etienne VERHAEGEN  
Lecteur(s) : Isabel YEPEZ DEL CASTILLO  
Année académique : 2020-2021  
Master de spécialisation en sciences de la Population et du  
Développement, finalité Développement



## *Remerciements*

*Je dois commencer par remercier mon promoteur, Monsieur Etienne Verhaegen, pour avoir su m'aiguiller dans ce vaste sujet. Je remercie également ma lectrice, Madame Isabel Yépez del Castillo, qui je l'espère trouvera en lisant ce travail un peu d'intérêt. Je remercie mes professeurs qui, tout au long de mes études, m'ont donné les outils nécessaires pour rédiger ce mémoire.*

*Je remercie les personnes avec qui j'ai eu la chance de discuter sur le sujet de mon travail ; Patrick Meyfroidt, Andrea Nicolaj, Tiago Reis, Carlos Rittl, Sophie Wintgens, Amaury Ghijssels, et Hélène Ryckmans, pour leur disponibilité et leur expertise.*

*Enfin, je remercie mes parents pour m'avoir aidé à traverser sans accroc cette étape, et mes relecteurs ; ma grand-mère, et mon cher ami, Charlélie, pour leur aide précieuse.*

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

## Table des matières

1	Introduction .....	5
2	Cadre théorique .....	6
2.1	Pourquoi faire des accords commerciaux internationaux ?.....	7
2.2	Les accords commerciaux de l'Union Européenne .....	12
2.3	Accord de libre-échange UE – Mercosur : Historique et objectifs.....	13
2.4	Extractivisme et détérioration des termes de l'échange .....	16
3	Contexte et expertise.....	17
3.1	Relations commerciales actuelles UE -Mercosur.....	17
3.2	Etat actuel de la déforestation et de l'agriculture dans les pays du Mercosur .....	21
3.2.1	Agriculture : état actuel.....	21
3.2.2	Déforestation : état actuel.....	23
3.3	Relation entre agriculture et déforestation .....	26
3.4	Expertise des impacts de l'accord UE – Mercosur sur l'agriculture et la déforestation dans le Mercosur.....	29
4	Etude et analyse des discours et de leurs impacts .....	33
4.1	Discours de la Commission Européenne.....	34
4.2	Discours des opposants à l'accord de principe.....	40
4.2.1	Position du CNCD-11.11.11. ....	41
4.2.2	Rapport de Thomas Fritz (Misereor, Greenpeace, CIDSE, etc.) .....	44
4.2.3	Les Verts/ALE.....	46
4.2.4	Position wallonne.....	49
4.2.5	Discours des opposants : synthèse.....	50
4.3	Analyse du débat.....	51
4.3.1	Libre-échange, pomme de discorde de l'accord UE – Mercosur .....	51
4.3.2	Continuation de la logique néolibérale.....	52
4.3.3	Libre-échange, finalité ou tremplin vers le développement durable ? .....	54
4.3.4	Une opposition presque dogmatique .....	55
4.4	Analyse des impacts des discours.....	57
4.4.1	Quel avenir pour l'accord de libre-échange UE – Mercosur ? .....	57
4.4.2	Accords de libre-échange : des contestations croissantes .....	59
5	Conclusion .....	62
6	Bibliographie.....	65

# 1 Introduction

Le 28 juin 2019, vingt années jour pour jour après le début d'une série de négociations, la Commission européenne et les pays du Mercosur parviennent à un accord commercial de principe, entrant dans le cadre d'une association plus large entre les deux blocs. Pour Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission, c'est un moment historique (communiqué de presse, Commission Européenne, 2019). L'accord se veut à la fois un avantage économique pour les deux blocs, un engagement en faveur d'un commerce international régulé, et facilitant une « croissance durable » (ibid.).

Mais toutes les voix ne sont pas accordées. Le projet d'accord commercial a également bon nombre de détracteurs. L'un des points suscitant le plus de réticences est le chapitre sur le commerce et le développement durable. De nombreux acteurs de la société civile, certains états européens, mais également certains groupes au Parlement Européen, principalement les Verts/ALE dénoncent un accord, du moins en l'état, qui n'accorde pas assez d'importance à la lutte contre le changement climatique et promouvant une « relation non durable et déséquilibrée » (les Verts/ALE, 2020), également en défaveur de certains secteurs économiques.

Dans ce travail, on s'intéressera à ce débat qui anime l'actualité politique européenne, aujourd'hui plus que jamais, autour des accords de libre-échange et de celui avec le Mercosur en particulier. La problématique sur laquelle on travaillera est donc celle des discours. Sans aller dans une évaluation de la validité technique des arguments pour et contre, on tentera de comprendre leur construction, leur articulation et leur logique, dans le but d'apporter des éléments de réponses à la question du rôle des discussions, qui opposent la Commission Européenne à plusieurs acteurs de la société civile, dans les négociations autour de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur. Par ailleurs, on focalisera l'analyse sur certains points de friction concrets, à savoir les impacts liés à la déforestation.

La question de recherche que l'on se posera, tout au long de ce travail, concerne l'importance et la place de l'opposition dans l'élaboration de l'accord de libre-échange. Comment les acteurs de l'opposition répondent-ils aux arguments concrets de la Commission ? Et quel sont les impacts de ces réponses ? Deux volets seront

distingués ; on verra premièrement que, si la Commission joue beaucoup sur une série d'arguments techniques et scientifiques, notamment pour les aspects économiques de l'accord, le débat se situe probablement au moins autant autour de considérations plus théoriques. Dès lors, on s'interrogera sur la nature politique de ce débat, et sur une différence de point de vue sur le statut du libre-échange par rapport au développement durable.

On commencera par quelques considérations descriptives et théoriques de quelques points qui nécessitent d'être définis préalablement à l'étude proprement dite. On y inclura quelques bases théoriques du libre-échange, on y expliquera les raisons et l'historique des accords de libre-échange de l'Union Européenne, ainsi qu'un focus sur l'accord avec le Mercosur. On fera ensuite l'état de la question de la relation entre commerce international, agriculture et déforestation, dans lequel on synthétisera également les estimations scientifiques des impacts potentiels de l'accord UE – Mercosur sur la déforestation, principalement au Brésil. On entamera ensuite l'analyse proprement dite du sujet : on étudiera les argumentaires de la Commission et de plusieurs acteurs opposés à l'accord en l'état, et on tentera d'apporter des éléments de réponse au sujet de la recherche en analysant premièrement la construction et la logique du discours, et deuxièmement l'influence du débat public sur l'accord, et on terminera par élargir la discussion au futur des accords de libre-échange.

## 2 Cadre théorique

Avant de se plonger dans une étude complète des discours des différentes parties prenantes aux négociations de l'accord, et de l'impact de ceux-ci sur le processus de négociations entre la Commission Européenne et le Mercosur, on commencera par apporter quelques considérations théoriques et conceptuelles qui permettront de comprendre au mieux ce qui a mené, il y a deux décennies, la Commission à entamer cette longue série de pourparlers avec le Mercosur en vue de conclure un accord commercial de libre-échange.

On se penchera donc sur quelques aspects de la théorie économique du libre-échange, dont la maximisation du bien-être économique et les avantages comparatifs.

On étudiera comment ces concepts s'appliquent aux produits agro-alimentaires, et comment l'Union Européenne les a mis en application au cours de ses principaux projets et accords commerciaux. On examinera de plus près le projet d'accord de libre-échange avec le Mercosur ; sa construction au fil du temps, et ses principales implications concernant le commerce et l'environnement. Enfin, on tentera de donner une définition de l'extractivisme et de la détérioration des termes de l'échange.

## 2.1 Pourquoi faire des accords commerciaux internationaux ?

Comme l'écrit déjà Jacques Berthelot en 2001 dans son ouvrage « L'agriculture, talon d'Achille de la Mondialisation », le principal débat quant aux accords commerciaux internationaux est de déterminer les avantages du libre-échange par rapport aux régimes de protection des marchés intérieurs, ce que l'on peut qualifier de « protectionnisme »<sup>1</sup>. Parmi les concepts de la théorie économique du commerce international, on retrouve deux points principaux.

Premièrement, la théorie *mainstream* du commerce international (en faveur du libre-échange ; capitaliste et néolibérale) établit que le bien-être économique d'un pays peut être maximisé par le libre-échange (par opposition au protectionnisme). Pour comprendre cette notion, on doit d'abord expliquer celles de « surplus des consommateurs » et de « surplus des producteurs ».

La figure 1 représente les courbes théoriques de l'offre (fonction croissante du prix) et de la demande (fonction décroissante du prix) d'un bien soumis à concurrence<sup>2</sup> sur un marché national. En abscisse, on a donc la quantité, et en ordonnées, le prix. L'équilibre, c'est-à-dire la quantité qui sera produite et le prix auquel le bien sera vendu sur le marché national, s'établit au point d'intersection des fonctions d'offre et de demande. Or, d'une part, certains producteurs, les plus efficaces, sont aptes à vendre à un prix égal à l'ordonnée à l'origine de la fonction d'offre, autrement dit à un

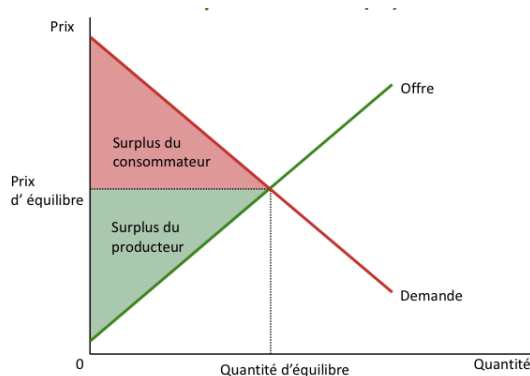
---

<sup>1</sup> Comme J. Berthelot le spécifie également, et à juste titre, le terme « protectionnisme », porte une connotation très péjorative, encore plus, bien entendu, dans les milieux libre-échangistes, car il s'oppose à celui-ci. Cependant on l'utilisera ici sans appréciation de valeur, s'en tenant à sa simple définition : « Système consistant à protéger l'économie d'un pays contre la concurrence étrangère au moyen de mesures tarifaires [...] et non tarifaires [...] » (Larousse, s.d., <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/protectionnisme/64514>)

<sup>2</sup> Lorsqu'un bien est soumis à concurrence, on suppose que, pour ce bien, aucun des producteurs ne peut en influencer le prix, du fait de leur nombre suffisamment important.

prix plus bas que le prix d'équilibre. D'autre part, certains consommateurs, les plus disposés à acheter ce bien, sont prêts à payer un prix égal à l'ordonnée à l'origine de la fonction de demande. Pour ces raisons, on peut conclure que, d'une part, les producteurs dont le coût de production (ou « coût marginal ») est plus bas que le prix d'équilibre, réalisent un bénéfice, et que, d'autre part, les consommateurs résolus à payer un prix plus élevé que le prix d'équilibre réalisent une économie. Ce bénéfice est appelé « surplus du producteur » et cette économie est appelée « surplus du consommateur ».

**Figure 1** Graphique de l'offre et de la demande d'un bien illustrant les surplus du consommateur et du producteur

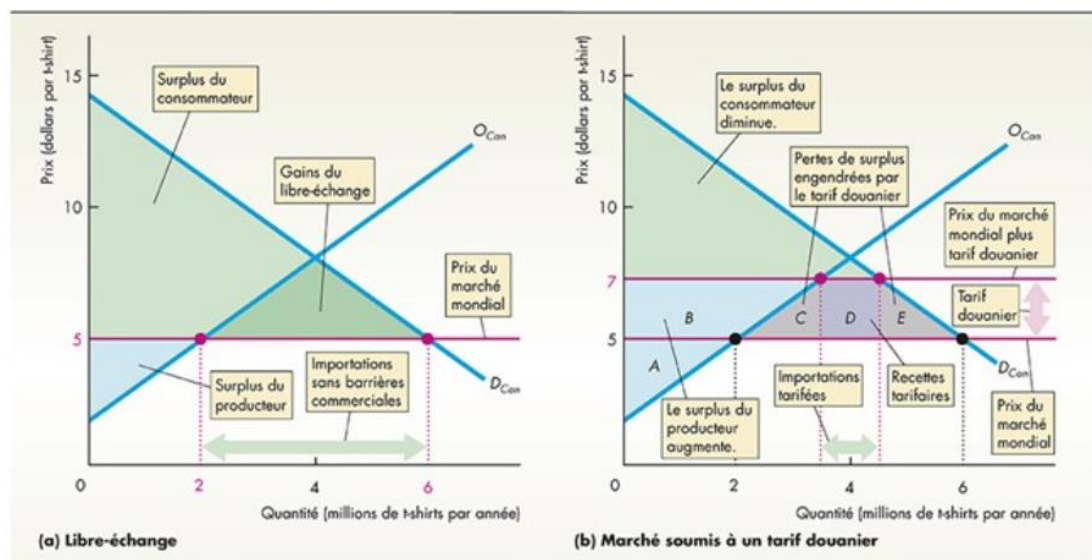


Source : BARIPEDIA

Lorsque l'on ouvre le marché national au commerce international, sans aucune protection du marché national, l'offre étrangère (ou internationale) modifie l'équation : on peut la représenter par une fonction de prix horizontale (car on suppose que la demande nationale n'influence pas la demande globale). On suppose également que l'offre au prix international est plus faible que le prix intérieur. En conséquence, le prix du bien dans le pays considéré va s'aligner sur le prix mondial. Le prix intérieur et la quantité produite dans le pays seront fixés par l'intersection entre les fonctions d'offre mondiale et d'offre nationale. Parallèlement à cette baisse des prix et de production (nationale), il y aura une augmentation de la consommation nationale jusqu'au point d'intersection entre les fonctions d'offre internationale et de demande domestique. L'espace situé entre l'offre domestique et la demande domestique seront satisfaits par l'importation. Il y a un nouvel équilibre (voir figure 2).

En comparaison enfin, en situation de marché intérieur protégé, l'offre étrangère, calculée cette fois-ci après l'application de droits de douane, est toujours une fonction de prix horizontale mais, le prix international étant plus élevé pour le marché intérieur du fait des tarifs douaniers, celle-ci est située au-dessus de l'offre internationale en situation de libre-échange (situation précédente) (voir figure 2). En appliquant le même raisonnement que précédemment, on constate que la perte de surplus du consommateur n'est que partiellement compensée par l'augmentation du surplus du producteur et des recettes dues aux droits de douane. Il y a donc, en situation de protection d'un marché intérieur, une diminution du bien-être économique global du pays (qui est équivalent à la somme des surplus du consommateur et du producteur, ainsi que du surplus de l'Etat, ou du contribuable, c'est-à-dire ici les recettes des tarifs à l'importation). Cette situation est donc désavantageuse pour un pays dans son ensemble par rapport à la situation de libre-échange, qui est, dès lors, la plus favorable.

**Figure 2** Graphiques de l'offre et de la demande d'un bien comparant les situations de libre-échange et de protection du marché intérieur (application de droits de douanes)



Source : PAGE, s.d.

Le deuxième point important est la théorie des avantages comparatifs. Celle-ci consiste en fait en une argumentation qui permet de démontrer que, pour tous les pays, la meilleure option pour développer son économie est de se spécialiser dans la production d'un certain type de biens.

Dans chaque pays, toutes les productions de biens ont un coût. On peut mesurer celui-ci par le « coût de production unitaire », soit ce que coûte la production d'une unité d'un bien donné. Par ailleurs, le coût de production unitaire pour un bien donné diffère entre les différents pays. Il en découle que, pour un certain type de bien, certains pays auront un avantage (un coût de production unitaire plus faible) par rapport aux autres pays. C'est ce que l'on peut appeler un « avantage comparatif ». Pour un second type de bien, d'autres pays auront l'avantage. Ainsi, selon la théorie des avantages comparatifs, chaque pays a tout intérêt à se spécialiser dans la production du ou des biens pour lesquels il bénéficie d'un avantage comparatif.

De plus, il se peut que, entre deux pays produisant chacun deux mêmes biens, l'un des deux ait l'avantage pour les deux biens. Dans ce cas, la théorie des avantages comparatifs avance que le pays doublement désavantagé a néanmoins tout intérêt à se spécialiser dans la production du bien pour lequel son désavantage comparatif est le plus petit.

Ainsi, pour un bien donné, on peut imaginer qu'un pays P1 produit un bien B1 à un coût de 1 et un bien B2 à un coût de 2, et qu'un pays P2 produit le bien B1 à un coût de 4 et le bien B2 à un coût de 3. On a donc que le pays P1 possède un avantage comparatif pour les deux biens, mais que cet avantage comparatif est le plus faible pour le bien B2 (voir tableau 1). On peut, à partir de ces informations, calculer le coût comparatif interne (c'est-à-dire combien de B2 obtiendrait-on en vendant une unité de B1, ou inversement, et ce dans chacun des deux pays). Dans P1, on obtiendrait alors, en vendant une unité de B1, 0,5 unité de B2, et inversement, deux unités de B1 en vendant une unité de B2. Dans P2, on obtiendrait 1,33 unité de B2 en vendant une unité de B1, et 0,75 unité de B1 en vendant une unité de B2 (voir tableau 1).

**Tableau 1** Table des coûts unitaires et des coûts comparatifs de B1 et B2 dans les pays P1 et P2

	P1	P2
B1 (coût unitaire)	1	4
B2 (coût unitaire)	2	3
TOTAL	10	
B1/B2 (coût comparatif)	0,5	1,33
B2/B1 (coût comparatif)	2	0,75

Source : Adapté.

Mais, si P1 vend une unité de B1 (le bien pour lequel son avantage comparatif est le plus important) sur le marché de P2, il obtiendra 1,33 unités de B2. De même, si P2 vend une unité de B2 (le bien pour lequel son désavantage comparatif est le plus faible) sur le marché de P1, il obtiendra 2 unités de B1. En conséquence, si P1 se spécialise dans la production de B1 et que P2 se spécialise dans la production de B2, on obtient un coût total de 8 (voir tableau 2), au lieu d'un coût total de 10 dans la situation précédente (tableau 1). En situation de libre-échange, on minimise donc les coûts de production dans chaque pays.

**Tableau 2** Table des coûts totaux après spécialisation de chaque pays dans un seul des deux biens

	P1	P2
2xB1	2	/
2xB2	/	6
TOTAL	8	

Source : Adapté.

Alors que la mondialisation croissante qui va de pair avec le développement de la doctrine néolibérale s'est bien établie durant les quarante dernières années, le secteur de l'agriculture a, au moins jusqu'en 1995 et l'accord agricole de l'Uruguay Round, constitué une exception à celle-ci et à la libéralisation des marchés (Bouët, 2001). L'Uruguay Round consiste en une série de négociations commerciales menées par le

GATT<sup>3</sup> à partir de 1986, ayant eu pour objectif de réformer les règles du commerce mondial (Organisation mondiale du Commerce : Le cycle d'Uruguay, s.d.), en faveur d'une libéralisation des échanges et de secteurs jusque-là considérés comme non-marchands (Berthelot, 2001). L'accord agricole de l'Uruguay Round (1995) établit que les pays signataires du GATT doivent libéraliser leurs marchés agricoles (Bouët, 2001). Les théories brièvement présentées ci-dessus font partie de celles qui ont été utilisées pour justifier ces obligations.

## 2.2 Les accords commerciaux de l'Union Européenne

Comme expliqué dans la section précédente, selon la doctrine néolibérale, tous les pays ont tout intérêt à choisir le libre-échange (au détriment du protectionnisme) pour développer au mieux leur économie. L'Union Européenne a, depuis l'émergence de celle-ci dans les années 80, toujours défendu le modèle qui était proposé par le néolibéralisme (Duménil, Lévy, 2014). Son application, notamment rendue effective par le Traité de Maastricht de 1992-93 (ibid.), se manifeste principalement par des accords commerciaux, entre l'Union Européenne et des pays ou groupes de pays tiers. Ces accords, visant notamment l'élimination de barrières tarifaires pour les échanges de biens (SPF Economie, 2019), sont, selon cette dernière, son « principal moteur de croissance économique » (Parlement Européen, 2020). Comme on peut le lire sur la page consacrée aux accords commerciaux du site internet du Parlement Européen, l'Union était, en 2018, le deuxième exportateur de biens dans le monde, ainsi que le deuxième importateur également. Les échanges commerciaux « offrent de nouvelles opportunités aux entreprises européennes, menant à la création d'emplois, offrant plus de choix et des prix plus bas aux consommateurs » (ibid.).

La relation entre commerce international et développement durable a également été reconnue dès le lancement, en 2015, du programme pour le développement durable pour l'horizon 2030 des Nations Unies. Parmi les 17 objectifs identifiés dans ce programme, neuf d'entre eux ont été directement liés au commerce international dans le rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce de 2018 intitulé

---

<sup>3</sup> Le GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce), est un accord international de 1947 régissant le commerce international de marchandises. Il donne lieu en 1995, suite notamment aux négociations de l'Uruguay Round, à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). (OMC, s.d., [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/gatt\\_f/gatt\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/gatt_f/gatt_f.htm) et [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/who\\_we\\_are\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/who_we_are_f.htm))

« L'intégration du commerce en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable ». Parmi ces objectifs pour lesquels le commerce joue un rôle important, on trouve notamment l'objectif n°1 qui vise l'éradication de l'extrême pauvreté, l'objectif n°8, qui concerne le travail décent et la croissance économique, ou encore l'objectif n°10, sur la réduction des inégalités.

Les accords de libre-échange sont donc autant d'occasions de participer aux ODD, et notamment pour l'Union Européenne de diffuser des valeurs et imposer aux partenaires des normes à respecter (ibid.) dans des matières telles que la qualité des produits, le respect des droits de l'Homme et du Travail, ou la préservation de l'environnement. Depuis 2011 et l'accord signé avec la Corée du Sud, les accords de libre-échange signé par l'Union Européenne doivent inclure un chapitre spécifique contenant des directives sur le commerce et le développement durable (SPF Economie, 2019), ce qui s'inscrit dans une réorientation plus large des accords de libre-échange de l'Union. Les nouveaux accords, dits de « nouvelle génération », visent non seulement une réduction des barrières tarifaires au commerce international, mais également non-tarifaires ; ils s'étendent également aux services. Enfin, et surtout, ils visent une « harmonisation des normes » (toutel'urope.eu, 2020) ; au travers de ces traités, l'Union Européenne veut étendre ses normes sanitaires, sociales et environnementales.

### 2.3 Accord de libre-échange UE – Mercosur : Historique et objectifs

C'est à Asunción, capitale du Paraguay, que naît, en 1991, le Mercosur, ou Mercado Comun del Sur. Sa fondation institutionnelle sera actée en 1994 à Ouro Preto (Brésil). Quatre pays d'Amérique Latine sont à l'origine de la création de ce marché commun : le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay (Mercosur in Brief, s.d.). L'objectif initial est de faciliter les investissements et d'intégrer les économies du Mercosur de manière compétitive sur le marché international (ibid.). Dès sa création, le Mercosur se base sur quelques valeurs piliers que sont notamment la démocratie et le développement économique (ibid.). En 1998, les pays du Mercosur adoptent le protocole d'Ushuaia ; outil censé défendre la démocratie dans les états membres (ibid.). Plus tard, le Venezuela rejoindra le marché commun mais sera suspendu en 2016 en vertu de ce même protocole d'Ushuaia. Fin 2006, le Parlement du Mercosur

(le Parlasur) est créé (Parlamento del Mercosur, s.d.). Aujourd'hui, le Mercosur est un espace de plus de 295 millions de citoyens, et s'étend sur presque 15 millions de kilomètres carrés (Mercosur in Brief, s.d.), soit plus de trois fois la superficie de l'Union Européenne<sup>4</sup>.

Les relations entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur -Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, ont été, jusqu'en 2004, conduites par la Délégation du Parlement Européen pour les relations avec l'Amérique du Sud (devenue en 1996 la Délégation pour les relations avec l'Amérique du Sud et le Mercosur). Dès 1994, la Commission européenne exprime sa volonté de renforcer les liens avec le Mercosur (European Parliament Delegations, s.d.).

Le 28 juin 1999, les deux blocs entament une série de négociations en vue de parvenir à un accord de libre-échange (European Commission, 2020) ; négociations qui seront interrompues en 2004, relancées en 2010 et une seconde fois stoppées en 2012. Mais en 2016, celles-ci reprennent et, le 28 juin 2019, un accord de principe est décidé, et devra du côté européen être validé par le Parlement Européen et ratifié par tous les pays membres de l'Union.

L'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur, qui fait d'ailleurs partie des accords de « nouvelle génération » (voir plus haut), répond à un objectif principal, qui se décline ensuite en un grand nombre d'actions plus précises et concrètes. Cet objectif premier est de faciliter et d'augmenter les échanges commerciaux entre les deux blocs. A travers cet accord, l'Union Européenne souhaite abaisser voire abolir certaines barrières douanières et donc accroître ses exportations vers les pays du Mercosur. En échange, le Mercosur aura également un accès plus aisé aux marchés européens pour ses exportations. Le traité devrait également rendre les entreprises du Mercosur plus compétitives, et aider celui-ci à diversifier son économie, qui dépend jusqu'à aujourd'hui fortement des exportations de matières premières. Enfin, plus largement, l'Union Européenne et le Mercosur ont l'ambition d'étendre

---

<sup>4</sup> Les pays du Mercosur s'étendent sur presque 15 millions de kilomètres carrés (Mercosur in Brief, s.d., <https://www.mercosur.int/en/about-mercocur/mercocur-in-brief/>) tandis que l'Union européenne couvre près de 4 millions de kilomètres carrés (Vivre dans l'UE, 2021, [https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/living\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/living_fr))

leur influence sur le commerce mondial, en promouvant leurs standards et leurs valeurs communes et en rejetant le protectionnisme (ibid.).

Concrètement, l'accord de libre-échange agira selon trois axes principaux (ibid.). Premièrement, les barrières tarifaires à l'importation seront très largement supprimées par les deux blocs. Ainsi, le Mercosur libéralisera 91 % de ses importations de marchandises depuis l'Union Européenne, et celle-ci fera de même pour 92 % de ses importations (de marchandises également) en provenance des pays du Mercosur. Pour les produits industriels, la libéralisation sera étalée sur dix ans. Les produits agricoles seront aussi libéralisés, partiellement pour les produits le plus sensibles : ceux-ci seront l'objet de quotas. Parmi ces produits, on compte les viandes bovine et porcine, la volaille, l'éthanol et le sucre (Le nouvel accord UE-Mercosur : l'accord de principe, 2019).

Deuxièmement, le commerce entre les deux marchés sera facilité (European Commission, 2020) ; les barrières non-tarifaires seront aussi éliminées ou abaissées, l'accès aux marchés pour les petites et moyennes entreprises sera facilité, notamment par un meilleur accès à l'information (Le nouvel accord UE-Mercosur : l'accord de principe, 2019).

Troisièmement, l'Union Européenne compte à travers cet accord faire adopter par les pays du Mercosur une série de valeurs. Parmi celles-ci, on retrouve la protection des droits des travailleurs (plusieurs conventions de l'Organisation Internationale du Travail doivent être respectées par les deux parties, dont celles sur le travail des mineurs, les discriminations au travail, la liberté d'association, etc.), la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la déforestation, mais également le respect des normes européennes de sécurité alimentaire et de bien-être animal (ibid.).

En ce qui concerne ces derniers aspects, et en particulier ceux directement liés aux normes sociales et environnementales et au développement durable, la plupart de ceux-ci sont rassemblés dans le quatorzième des dix-sept chapitres de l'accord de principe ; celui intitulé « Commerce et développement durable » (Chapter Trade and sustainable Development, 2019). Ce chapitre reprend, point par point, les actions et les règles qui seront mises en vigueur par l'application de l'accord, et a pour objectif

d' « améliorer l'intégration du développement durable dans la relation commerciale entre les deux parties » [traduction libre] (ibid.).

## 2.4 Extractivisme et détérioration des termes de l'échange

Il est maintenant important pour mieux comprendre la suite de ce travail de définir deux notions fortement liées ; celles de l'extractivisme et de la détérioration des termes de l'échange.

Le modèle du libre-échange se justifie en grande partie sur base de la théorie des avantages comparatifs, qui a été définie plus tôt (voir section 2.1). Pour rappel, cette théorie expose que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il est le meilleur (coûts de production moindres, contraintes faibles, etc.), ou, dans le cas où un pays n'est le meilleur dans aucune production, dans celle où son désavantage est le moins grand.

De manière moins théorique, on observe que les pays en développement dépendent souvent de leurs exportations de matières premières, alors que les pays industrialisés ont une économie plutôt basée sur les exportations de biens manufacturés à forte valeur ajoutée (Balineau et Carimentrand, 2012). Autrement dit, l'avantage comparatif des pays en développement se situe dans la production de matières premières, alors que celui des pays occidentaux se trouve dans les biens industriels, ou transformés. Cette théorie, développée dès les années 1950 par Raul Prebisch et Hans Singer, bien que reposant sur une approximation (tous les pays en développement n'ont pas une économie basée sur le secteur primaire, et tous les pays industrialisés ne dépendent pas que de leurs exportations de biens manufacturés ; la réalité est bien plus complexe), et que la situation ne soit plus la même qu'il y a cinquante ans, reste influente dans le domaine de l'économie. Mais surtout, elle montre qu'il peut y avoir une « détérioration des termes de l'échange » entre pays du Sud et pays du Nord. Les termes de l'échange désignent le rapport entre l'indice des prix des exportations et celui des importations. Dans la thèse de Prebisch et Singer, il est affirmé que les pays du Sud, en développement, ceux avec une économie basée (en partie) sur l'exportation de matières premières, notamment des biens agricoles, subissent plus facilement cette détérioration (ibid.).

Or, la production de matières premières, dont les biens agroalimentaires, se fait souvent, comme on l'a vu, par une industrie qui peut être qualifiée d'extractive. L'extractivisme est, selon la définition de Maristella Svampa et Eduardo Gudynas, un régime d'accumulation de richesse reposant sur l'extraction de ressources naturelles, agricoles ou minières par exemple, en des proportions et à un rythme qui empêche leur renouvellement, pas ou peu transformées sur place et essentiellement destinées à l'exportation (Duc, 2017). L'extractivisme est donc, en quelque sorte, l'outil de la détérioration des termes de l'échange.

### 3 Contexte et expertise

Dans cette section, on s'intéressera à la relation entre agriculture, commerce international et déforestation. On fera d'abord un état de ces trois composantes ; l'agriculture et la déforestation dans le Mercosur, avec un focus sur le Brésil, cas le plus représentatif et où ces thématiques sont les plus importantes, et le commerce international entre les pays du Mercosur et l'Union Européenne. On établira ensuite un lien entre agriculture et déforestation, principalement au Brésil, et on étudiera les rapports d'expertises sur les impacts estimés de l'accord de libre-échange UE – Mercosur sur les écosystèmes forestiers dans le Mercosur (dont celui de la LES Consulting de 2020). Ainsi, on pourra mieux comprendre le point de vue scientifique de la question.

#### 3.1 Relations commerciales actuelles UE -Mercosur

En 2018, l'Union Européenne (Royaume-Uni inclus) a exporté 48,6 milliards de dollars américains de biens vers le Mercosur. La même année, les importations européennes depuis les pays du Mercosur s'élevaient à 43,7 milliards de dollars américains (Baltensperger et Dadush, 2019, 4). Les exportations européennes vers le Mercosur représentaient, en 2018, près de 2 % des exportations hors-UE de l'Union Européenne, ainsi que 0,26 % de son PIB. De l'autre côté, les exportations du Mercosur vers l'Union Européenne représentaient 1,8 % de son PIB total (ibid.).

Au sein du Mercosur, le partenaire commercial le plus important pour l'Union Européenne est le Brésil. En 2019, celui-ci a importé 37,7 milliards de dollars de biens depuis l'Union Européenne, et a exporté vers cette dernière 32,7 milliards de dollars de biens. Ce pays était la 16<sup>ème</sup> destination la plus importante pour les exportations de l'Union Européenne (1,7 % des exportations étaient à destination du Brésil), ainsi que le 14<sup>ème</sup> partenaire à l'importation de l'Union (1,4 % des importations) La balance commerciale entre l'Union Européenne et le Brésil était excédentaire pour l'Union de 5 milliards de dollars (Department for international trade and department for business, energy and industrial strategy in the UK, s.d.).

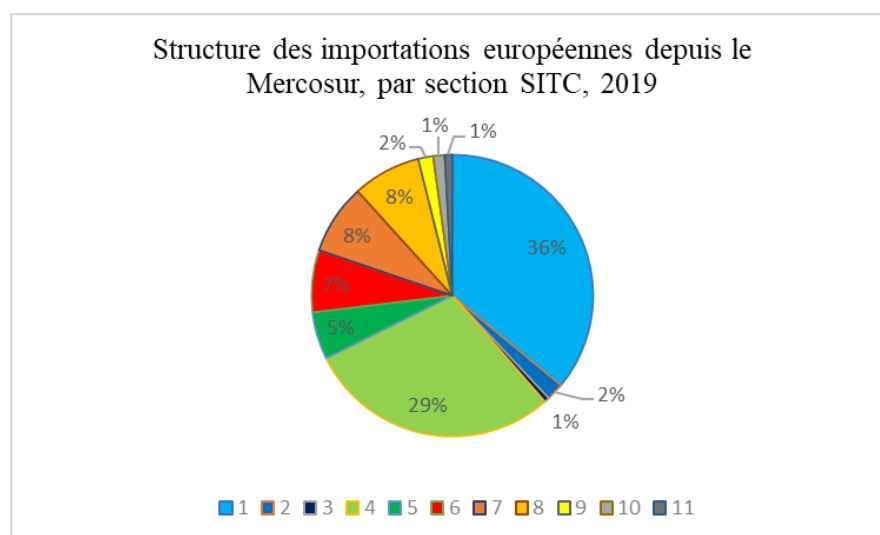
L'Argentine, second partenaire commercial de l'Union européenne au sein du Mercosur, occupait le 38<sup>ème</sup> place en termes de partenaire commercial pour les exportations européennes, et la 40<sup>ème</sup> place pour les importations. L'Argentine ayant importé de l'Union pour 8,2 milliards de dollars (en 2019) et, la même année, exporté pour une valeur de 8,7 milliards de biens vers celle-ci ; l'excédent commercial penche, contrairement au cas du Brésil, de 500 millions de dollars en faveur de l'Argentine (ibid.).

Les deux autres pays du Mercosur, l'Uruguay et le Paraguay, représentent respectivement les 77<sup>ème</sup> et 111<sup>ème</sup> plus grands importateurs de biens en provenance de l'Union Européenne, et respectivement les 67<sup>ème</sup> et 95<sup>ème</sup> plus importantes origines des importations européennes (ibid.).

Lorsque l'on se penche sur les tendances commerciales des vingt dernières années, on constate que la part relative des importations européennes des pays du Mercosur a largement diminué. Ainsi, en 1997, 25 % des exportations du Mercosur étaient destinées à l'Union Européenne (échanges intra-Mercosur inclus ; 32 % des échanges extra-Mercosur). En 2017, ce chiffre ne s'élevait plus qu'à hauteur de 16 % (18 % extra-Mercosur) (Baltensperger et Dadush, 2019, 5). En vingt ans, l'Union Européenne a cédé sa place de premier partenaire à l'exportation du Mercosur à la Chine, elle-même devenant la seconde destination des exportations du Mercosur (ibid.). Il est également à noter que durant cette même période, l'Union Européenne s'est élargie vers l'Est, passant de quinze à vingt-huit pays (European Union Countries, s.d.).

Si l'on reprend la classification des biens commerciaux des Nations unies en différentes sections<sup>5</sup>, on observe qu'une grande partie des importations depuis le Mercosur sont constituées de produits issus de l'industrie agro-alimentaire ou de l'industrie extractive. La figure 3 montre les proportions de chaque section dans les importations totales du Mercosur vers l'Union Européenne. On y voit que les produits agro-alimentaires (dans les tons bleus) représentent environ 39 % de ces importations, et que les produits miniers et pétroliers comptent pour 34 % de celles-ci. Les biens industriels manufacturés, produits chimiques et pharmaceutiques représentent, ensemble, 23 % des importations depuis le Mercosur (DG Trade, European Commission, 2020).

**Figure 3** Graphique de la structure des importations européennes depuis le Mercosur, par section SITC, en 2019.



Légende :

- 1- Food and live animals
- 2- Beverages and tobacco
- 3- Animal and vegetable oils, fats and waxes
- 4- Crude materials, inedible, except fuels
- 5- Mineral fuels, lubricants and related materials
- 6- chemicals and related prod., n.e.s.
- 7- Manufactured goods classified chiefly by material
- 8- Machinery and transport equipment

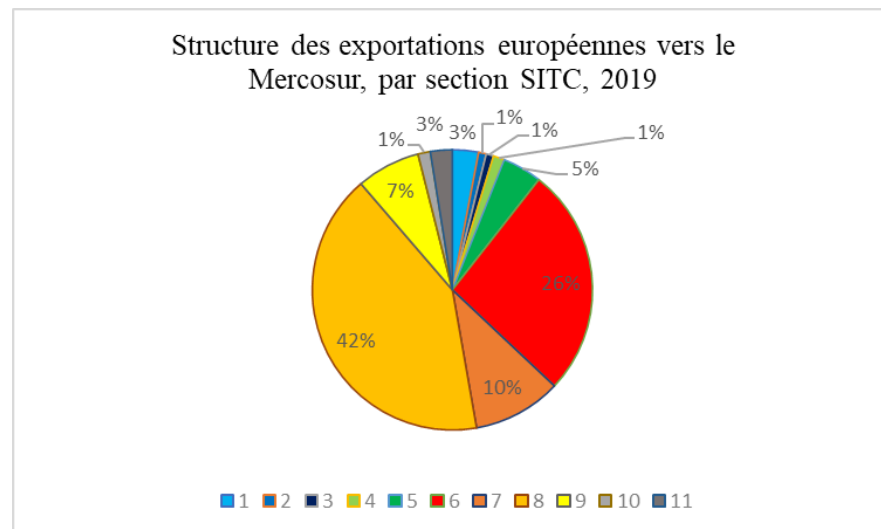
<sup>5</sup> La classification SITC (Standard International Trade Classification) est une classification des biens commerciaux en différentes catégories, largement utilisée et mise au point par les Nations Unies (UNCTAD, 2021, [https://unctadstat.unctad.org/en/Classifications/DimSiteRev3Products\\_Official\\_Hierarchy.pdf](https://unctadstat.unctad.org/en/Classifications/DimSiteRev3Products_Official_Hierarchy.pdf))

- 9- Miscellaneous manufactured articles
- 10- Commodities and transactions n.c.e.
- 11- Other

Source : adapté, European Union, Trade in goods with Mercosur 4, 2020.

Du côté des exportations de l'Union Européenne vers le Mercosur, selon la même classification, on remarque qu'une grande partie de celles-ci sont constituées de produits industriels manufacturés et de produits chimiques. La figure 4 montre les exportations de l'Union vers le Mercosur, par section SITC, en 2019. On constate que ces types de biens représentent 85 % des exportations totales de biens vers le Mercosur.

**Figure 4** Graphique de la structure des exportations européennes vers le Mercosur, par section SITC, en 2019



Légende :

- 1- Food and live animals
- 2- Beverages and tobacco
- 3- Animal and vegetable oils, fats and waxes
- 4- Crude materials, inedible, except fuels
- 5- Mineral fuels, lubricants and related materials
- 6- chemicals and related prod., n.e.s.
- 7- Manufactured goods classified chiefly by material
- 8- Machinery and transport equipment
- 9- Miscellaneous manufactured articles
- 10- Commodities and transactions n.c.e.
- 11- Other

Source : adapté, European Union, Trade in goods with Mercosur 4, 2020.

Si l'importance commerciale du Mercosur pour l'Union européenne reste relativement modérée (le Mercosur représentait en 2015 le onzième partenaire commercial de l'Union), celle de l'Union Européenne pour le Mercosur reste, malgré une importante diminution ces dernières décennies au profit de la Chine, importante puisqu'elle est le deuxième partenaire commercial du Mercosur derrière le géant chinois (LSE Consulting, 2020). La structure des importations européennes vers le Mercosur est par ailleurs fort différente de celle des exportations du Mercosur vers l'Union. Le Mercosur exporte principalement des produits du secteur primaire (agro-industrie, industrie extractive), alors qu'il importe de l'Union Européenne une majorité de biens manufacturés (machines et équipements de transports notamment) et de produits chimiques.

### 3.2 Etat actuel de la déforestation et de l'agriculture dans les pays du Mercosur

On se concentrera dans cette section sur le cas représentatif du Brésil, où les forêts primaires sont les plus abondantes comparativement aux autres pays du Mercosur<sup>6</sup>, et où, avec le Paraguay, la déforestation est la plus importante (Banque Mondiale, 2021).

#### 3.2.1 Agriculture : état actuel

Le Brésil, principal acteur économique du Mercosur, possède une économie relativement largement basée sur les services, qui comptaient pour 63,25 % du PIB du pays en 2019 (Statista, 2021). Le secteur agricole, qui représentait seulement 4,44 % du PIB pour la même année (ibid.), reste pourtant dominant dans la structure des exportations brésiliennes. Les produits agricoles représentaient, en 2019, un peu plus de 35 % des exportations totales du pays, en valeur (Atlas of economic complexity, s.d.), soit la plus grande part de celles-ci, toutes catégories de biens confondues (y-compris les services). Parmi les exportations de biens issus du secteur agricole, près d'un tiers d'entre elles revenaient, en 2018, aux graines oléagineuses et fruits oléagineux (« oil seeds and oleaginous fruits »), dont la quasi-totalité était en fait du

---

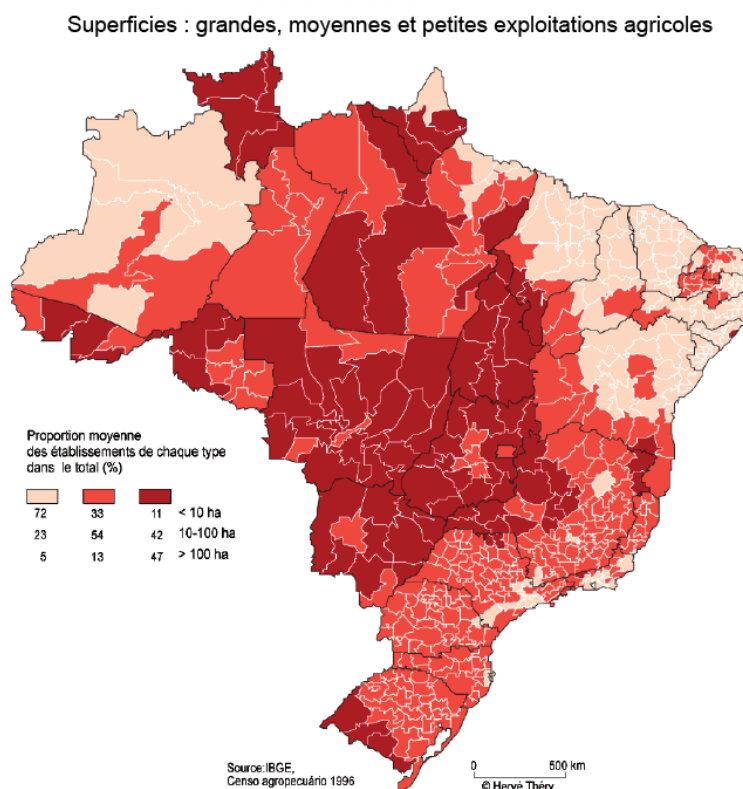
<sup>6</sup> La superficie forestière au Brésil était en 2018 de 59,7 % du territoire, contre 41,9 % au Paraguay, 11,4 % en Uruguay et 10,5 % en Argentine, pour la même année (Banque Mondiale, 2021, [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS?name\\_desc=false](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS?name_desc=false)).

soja (« soybeans »). On retrouvait ensuite, en deuxième place, les viandes (« meat », 13,49 %), principalement la viande de volaille et de bœuf surgelé. Les autres exportations importantes étaient notamment les pulpes de bois, la canne à sucre, les résidus solides de soja (« solid soybean residues »), et le maïs (ibid.).

En 2018, le Brésil était le cinquième principal exportateur mondial, en valeur, de biens agricoles, devant la France et le Canada (ibid.) ; 4,60 % des exportations mondiales de produits agricoles étaient d'origine brésilienne. Mais le Brésil était notamment cette année-là le second exportateur mondial de viande et de maïs, et le premier exportateur mondial de soja (plus de la moitié provenaient du Brésil) et de canne à sucre (ibid.).

L'agriculture au Brésil est à deux vitesses, deux modèles opposés s'y côtoient. Il y a d'ailleurs deux ministères en charge de l'agriculture. D'une part, le ministère de l'Agriculture de l'Elevage et du Ravitaillement est le relais des grandes exploitations agro-industrielles. D'autre part, le ministère du Développement Agraire, créé en 1999, se charge des questions liées à la petite agriculture familiale (Roux, 2012). L'agriculture industrielle, caractérisée par de très grandes parcelles, le recours à l'assistance technique et l'utilisation d'intrants chimiques se retrouve principalement dans les régions du centre et du Sud (voir figure 5).

**Figure 5** Carte de la répartition des exploitations agricoles au Brésil classées en fonction de leur taille, 1996



Source : Théry, 2009.

Cette agriculture industrielle est bien intégrée dans les marchés mondiaux et ses produits sont ceux que l'on retrouve dans les principales exportations agricoles du pays. A l'inverse, les cultures vivrières, pratiquées notamment dans le Nord-Est, comptent par exemple le manioc, le riz et les haricots (Théry, 2009).

La cohabitation de ces deux modèles agricoles ne se fait pas sans mal ; le Brésil rural est sujet à de fortes tensions, entre propriétaires terriens et petits paysans. Le mouvement des paysans Sans-Terre illustre ce climat difficile : ce mouvement, créé en 1984, regroupe des dizaines de milliers de familles paysannes victimes de l'expansion de l'agro-business (Estevam, 2009).

### 3.2.2 Déforestation : état actuel

La déforestation est un problème majeur dans le cadre du changement climatique ; en effet, la biomasse terrestre est l'un des principaux stocks de carbone.

La végétation, en croissant, puise le dioxyde de carbone de l'air. Parmi tous les types de végétation, les forêts sont celui qui emmagasine le plus de CO<sub>2</sub>. De plus, cette consommation varie selon le type de forêt, et la quantité de biomasse qui peut être produite. Ainsi, les forêts tropicales sont les plus efficaces ; elles absorbent 50 % de CO<sub>2</sub> en plus que les autres surfaces boisées (WWF, 2012). A l'inverse, lorsqu'on réduit la biomasse d'une forêt (ou de toute végétation), le CO<sub>2</sub> emmagasiné est relâché. On estime que, par ce phénomène, la déforestation liée aux activités humaines est responsable de près d'un cinquième des émissions de gaz à effets de serre dans le monde (ibid.).

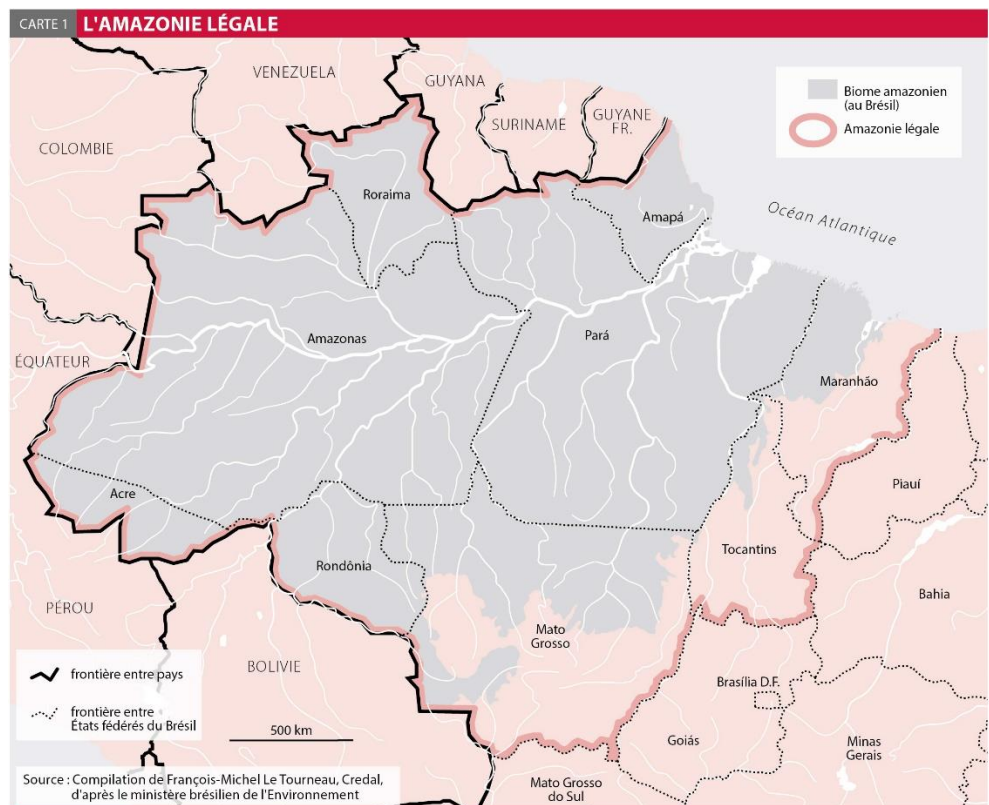
La FAO définit en 2006 une forêt comme étant « un territoire couvrant plus de 0,5 hectare avec des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et une couverture foliaire de plus de 10 %<sup>7</sup> (ou capables d'atteindre ce seuil *in situ*), et n'incluant pas les terrains urbains ou utilisés à des fins agricoles » [traduction libre] (Schoene et al., 2007). Les deux caractéristiques permettant de définir ce qu'est une forêt, selon la FAO, sont donc la présence d'un couvert végétal et l'absence d'autres utilisations du sol (agriculture, habitat). De même, la FAO définissait, en 2001, la déforestation comme étant « la conversion d'une forêt vers une autre utilisation du sol ou la réduction à long terme de la couverture foliaire sous le seuil minimum de 10 % » [traduction libre] (ibid.).

L'Amazonie est un terme largement utilisé pour désigner une région naturelle, majoritairement forestière, qui correspond en grande partie au bassin du fleuve Amazone, et qui s'étend sur neuf pays d'Amérique du Sud : le Brésil, la Bolivie, le Pérou, l'Equateur, la Colombie, le Venezuela, le Suriname, le Guyana et la Guyane Française. La forêt amazonienne s'étend sur plus de 7,5 millions de kilomètres carrés (Dagicour, 2020), principalement au Brésil. On peut également mentionner l'« Amazonie légale » brésilienne, territoire administratif créé en 1953 dans le cadre de vastes programmes de constructions d'infrastructures et de « colonisation » du territoire amazonien (ibid.), comprenant plusieurs états brésiliens dont ceux d'Amazonas, de Para et de Mato Grosso (voir figure 6).

---

<sup>7</sup> La couverture foliaire (« canopy cover ») en pourcentage de la superficie totale, est l'ensemble de la superficie au sol couverte par la projection verticale de la canopée (feuilles et branches) sur celui-ci.

**Figure 6** Carte de l'Amazonie brésilienne (légale et biome amazonien)



Source : Regards sur la Terre, 2008

La région amazonienne, lointaine et inhospitalière, a toujours été considérée à part par les gouvernements brésiliens. Dès les années cinquante, les territoires forestiers d'Amazonie sont l'objet de politiques de développement. Pour parvenir à développer cette région et l'intégrer dans le Brésil moderne, il faut repousser les fronts pionniers, désenclaver et urbaniser, promouvoir l'agriculture ; il faut occuper l'espace (Dagicour, 2020). Depuis les années 1970, le développement économique de l'Amazonie et la déforestation prennent une ampleur considérable, notamment via le Programme d'Intégration Nationale du président autoritaire Emilio Medici qui amorça la forte croissance démographique de l'Amazonie légale en favorisant l'immigration de travailleurs pauvres du Nord-Est du pays (Demaze, 2008). Depuis 1970, la partie brésilienne de la forêt amazonienne a perdu près de 72 millions d'hectares, soit 17 % de sa surface (Belgian Earth Observation, 2018). Il est à noter qu'entre 2004 et 2012, le rythme de la déforestation a fortement diminué, pour réaugmenter légèrement depuis 2012, avec une augmentation plus notable en 2019 ; augmentation notamment due aux feux de forêts très importants de cette année (LSE Consulting, 2020).

Outre la volonté politique de développer le territoire amazonien et son incorporation au reste du pays, les principales causes de la déforestation au Brésil sont aujourd'hui l'élevage extensif de bovins, qui couvre trois quarts des terres déboisées (Scouart et Lambin, 2006). Cette situation est elle-même issue d'une conjoncture de facteurs économiques, politiques, démographiques et fonciers (ibid.), tels que les prix et la demande internationale pour certains produits agro-industriels, les incitations et les aides fiscales et le prix de la terre, très faible en Amazonie (Scouart et Lambin, 2006, Demaze, 2008).

### 3.3 Relation entre agriculture et déforestation

Il existe donc de multiples et complexes raisons favorisant ou accélérant le processus de déforestation, notamment en Amazonie brésilienne mais pas uniquement. Parmi elles, l'agriculture, et particulièrement l'agriculture moderne (industrielle et reposant sur l'utilisation massive d'intrants et de technologies modernes, à l'inverse de l'agriculture familiale, à petite échelle et pour la consommation locale), joue un rôle très important.

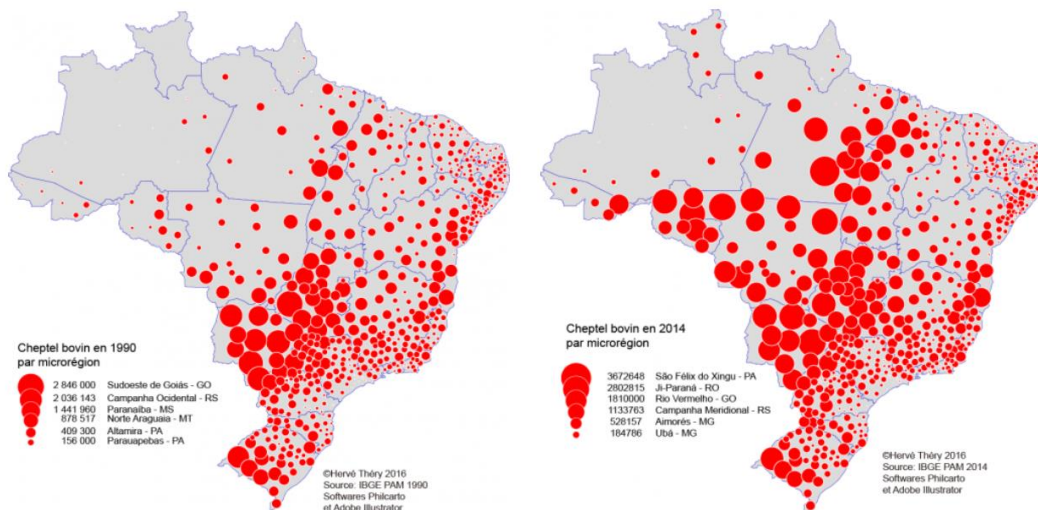
Les débuts du processus de « colonisation » du bassin amazonien par le gouvernement brésilien étaient caractérisés par le défrichement de fronts pionniers et la redistribution des terres aux paysans migrants d'autres régions du Brésil (Demaze, 2008). Jusque dans les années 1970, les petits paysans pratiquant une agriculture principalement familiale étaient majoritaires. Mais à cette même époque, la volonté du gouvernement de fixer et accélérer la production agricole dans la région s'est traduite par la favorisation de l'installation de grands propriétaires fonciers. Ainsi, les exploitants agricoles ont peu à peu remplacé les paysans en s'accaparant d'immenses parcelles (ibid.). Le rapport de 2016 de la FAO sur la situation des forêts dans le monde affirme que près de 80 % de la superficie déboisée au Brésil pour la période allant de 1990 à 2005 était liée à la création de nouveaux pâturages. Avec la culture de soja (Demaze, 2008), l'agrobusiness est actuellement la cause la plus importante de la réduction de la superficie forestière en Amérique Latine. En comparant les figures 7 et 8, on constate que les zones les plus intensément déforestées correspondent aux zones où l'augmentation de nombre de bovins a été la plus importante sur la période 1990 – 2014.

**Figure 7** Carte des territoires déforestés en Amazonie, par rapport à son extension d'origine



Source : Ouest-France, 2019

**Figure 8** Cartes du cheptel bovin brésilien en 1990 (gauche) et 2014 (droite)

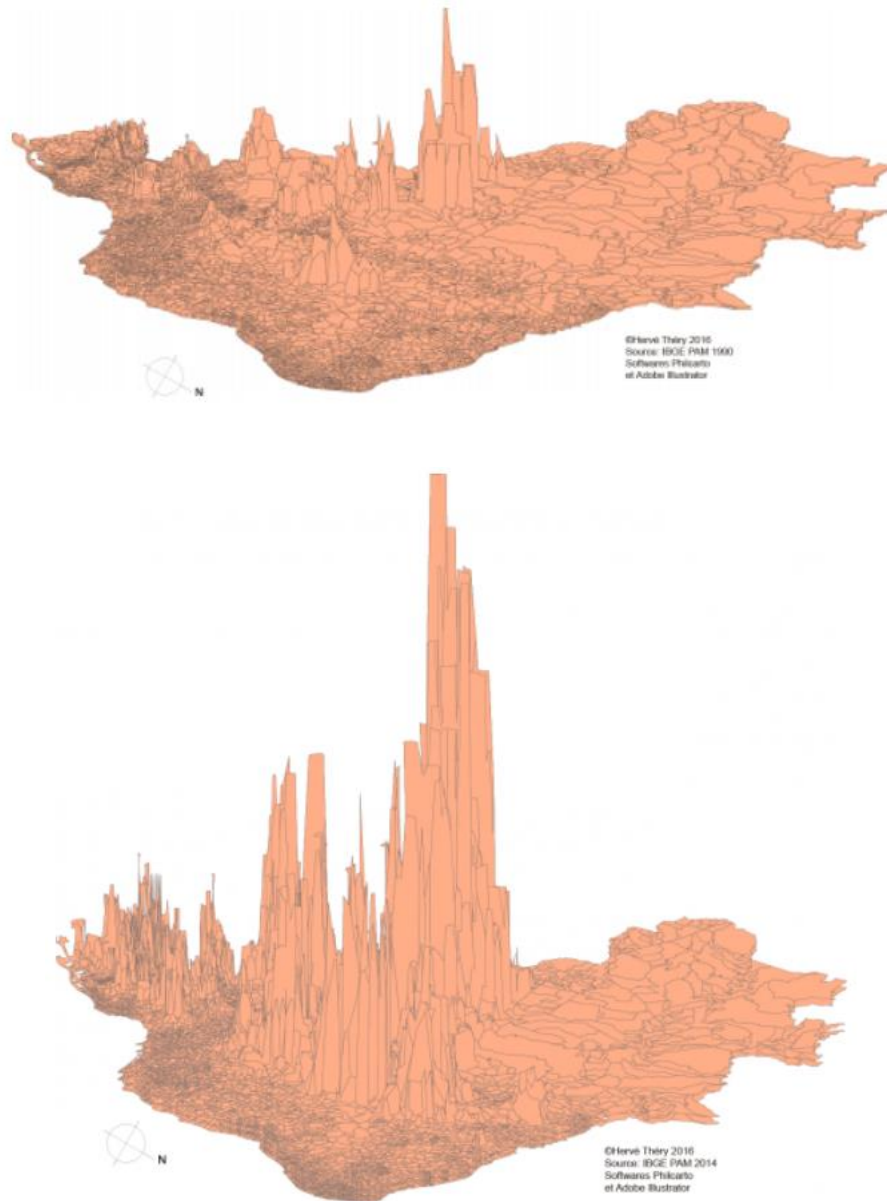


Source : Braises, 2016

Cet élevage bovin, en partie destiné à l'exportation est donc intégré dans le système mondialisé de consommation de masse. De même que la culture de soja, qui a elle aussi, fortement augmenté ces dernières décennies, et principalement dans les régions récemment déforestées du Mato Grosso (voir figure 9). Le commerce

international, via notamment les accords de libre-échange, contribue à la diffusion de ce modèle, et au développement des cultures industrielles (tant en expansion spatiale qu'en intensification des rendements à court terme).

**Figure 9** Carte de la production de soja au Brésil, en 1990 (haut) et en 2014 (bas)



Source : Braises, 2016

Cependant, si le libre-échange contribue bien à la diffusion du modèle de l'agrobusiness, et surtout que celui-ci est effectivement une cause d'intensification et d'expansion de l'agriculture et de l'élevage, il existe certaines limites à l'influence du commerce international sur la déforestation. Il est par exemple à noter que, selon

l'étude menée par Meyfroidt et Ermgassen, la consommation domestique brésilienne absorbe près de 80 % de la production de viande du pays. Ainsi, 85 à 87 % de la déforestation brésilienne pourrait être due à cette consommation domestique (Ermgassen et al., 2020).

### 3.4 Expertise des impacts de l'accord UE – Mercosur sur l'agriculture et la déforestation dans le Mercosur

Entre 2015 et 2017, l'Union Européenne était le cinquième plus grand importateur de viande bovine brésilienne ; elle était la destination de 11,9 % des exportations du pays, en valeur (7,1 % en volume) (ibid.). Loin derrière la Chine, qui importait durant la même période 30,1 % en valeur des exportations brésiennes de viande bovine.

Concernant les biens agro-alimentaires, l'accord de libre-échange en libéralisera une grande partie en supprimant les barrières tarifaires pour 93 % des exportations européennes vers le Mercosur, et 82 % de celles-ci pour les exportations du Mercosur vers l'Union Européenne. Par ailleurs, certains produits seront seulement partiellement libéralisés et resteront soumis à des quotas ; c'est notamment le cas de certains produits dont la libéralisation fait polémique, tels que la viande bovine, la volaille, le sucre, l'éthanol et le maïs (Ghiotto et Echaide, 2019). Actuellement, deux types de quotas permettent les exportations de viande bovine du Mercosur vers l'Union Européenne à tarifs réduits : les quotas « Hilton » et « Hormone-free beef » (voir tableau 3). Dans l'accord de principe, ces quotas seront modifiés. Le quota Hilton passera d'une taxation à 20 % à 0 % (mais la quantité prévue restera la même). Le quota hormone-free, déjà hors-taxes, sera augmenté de 10 000 tonnes. Enfin, un nouveau quota de 54 450 tonnes taxé à 7,5 % sera ajouté (voir tableau 3)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Remarque : l'accord de principe parle plutôt de 99 000 tonnes de viande bovine en équivalent carcasse (Accord de principe, 2019, [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc\\_158251.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc_158251.pdf)), ce qui correspond environ aux 54 450 tonnes annoncées, en considérant un rendement en viande entre 54 et 60 % (Meat and Livestock, s.d., <http://www.meat-and-livestock.com/index.php/fr/viandes/le-boeuf/boeuf-carcasse>).

**Tableau 3** Quotas des importations européennes de viande bovine du Mercosur, avant et après l'accord de principe

	<i>Before the agreement</i>	<i>After the agreement</i>
<b>Hilton Quota</b>	46,800 tonnes (20% tariff)	46,800 tonnes (duty free)
<b>Hormone-free beef Quota</b>	20,000 - 25,000 tonnes (duty-free)	30,000 - 35,000 tonnes (duty free)
<b>New Quota</b>	--	54,450 tonnes (with 7.5% tariff)
<b>Total</b>	66,800 - 71,800 tonnes, with preferences	106,250 - 111,250 tonnes, with better preferences

Source : Ghiotto et Echaide, 2019

Un autre changement notable sera celui sur les importations d'éthanol du Mercosur vers l'Union européenne. Actuellement, ces importations sont soumises à la tarification MFN<sup>9</sup>. L'accord de principe prévoit un quota annuel de 650 000 tonnes, divisé en deux parties : 450 000 tonnes seront hors-taxes, et 200 000 seront soumises à un tiers de la tarification actuelle (Ghiotto et Echaide, 2019). Ces 650 000 tonnes sont significatives ; elles représentent en effet la moitié des exportations totales d'éthanol du Mercosur (Baltensperger et Dadush, 2019).

Selon le rapport d'analyse de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur de Ghiotto et Echaide (2019), les quotas supplémentaires pour la viande bovine pourraient ne pas impliquer d'augmentation significative des importations totale de ce produit depuis le Mercosur vers l'Union Européenne. En effet, seules les importations soumises à des quotas pourraient augmenter, mais il est estimé que l'accord de libre-échange aura pour effet de faire passer une partie des importations soumises à des barrières tarifaires dans les nouveaux quotas prévus par l'accord (Ghiotto et Echaide, 2019). Cependant, il est également dit que d'autres effets, indirects, de l'augmentation des exportations de viande bovine du Mercosur pourraient survenir. La plus grande compétitivité relative de la viande de bœuf du Mercosur par rapport à la viande européenne sur les marchés européens pourrait inciter les grands

<sup>9</sup> Most Favoured Nation Tariffs, taxes non-préférentielles prélevées sur l'importation (WTO glossary, s.d., [https://www.wto.org/english/thewto\\_e/glossary\\_e/mfn\\_tariff\\_e.htm](https://www.wto.org/english/thewto_e/glossary_e/mfn_tariff_e.htm)).

exploitants du Mercosur à augmenter la production et l'exportation de leurs produits. Une expansion du secteur de l'élevage bovin pourrait donc avoir lieu (ibid.).

Le rapport intermédiaire de LSE Consulting (2020) estime que la production de viande bovine figure dans le top dix des secteurs qui bénéficieront le plus de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur (voir tableau 4), et ce pour les quatre pays du Mercosur. Au Brésil, la croissance attendue du secteur, selon le scénario le plus ambitieux, sera de 1,97 %. La culture de plantes oléagineuses figure également dans le top dix de trois des quatre pays du Mercosur.

**Tableau 4** Top 10 des secteurs les plus positivement impactés par l'accord de libre-échange UE-Mercosur, pour chaque partie signataire

EU		Brazil		Argentina	
Sector	%	Sector	%	Sector	%
Motor	0.58	Other meat	3.68	Veg Fruit nuts	3.12
Machinery	0.53	Oil seeds, veg oil	3.20	Elect equip	2.67
Utility	0.36	Sugar	2.46	Gas	2.64
Non Metal Mineral	0.22	Cereals	2.37	Bovine meat	2.45
Metal products	0.21	Other animal prod	2.23	Oil seeds, veg oil	1.87
Chemicals rubber	0.18	Veg Fruit nuts	2.18	Utility	1.53
Petroleum coal	0.07	Elect equip	2.17	Other food products	1.52
Electricity	0.06	Bovine meat	1.97	Other animal prod	1.51
Beverage tobacco	0.04	Rice	1.72	Sugar	1.15
Transport	0.04	Other food products	1.68	Business service	1.05

Uruguay		Paraguay	
Sector	%	Sector	%
Bovine meat	3.97	Electricity	1.05
Other animal prod	2.98	Elect equip	0.79
Veg Fruit nuts	2.04	Bovine meat	0.62
Textile Leather	1.94	Cereals	0.60
Wood/paper	1.80	Utility	0.29
Elect equip	1.79	Oil seeds, veg oil	0.23
Utility	1.17	Petroleum coal	0.16
Other food products	1.02	Sugar	0.15
Business service	0.61	Business service	0.07
Transport	0.42	Coal	0.02

Source : LSE Consulting, 2020

Mais, selon le rapport d'analyse de LSE Consulting (2020) sur la durabilité de l'Accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur, sur les trois quarts de terres agricoles alloués à l'élevage bovin au Brésil, une grande majorité est constituée de pâturages à très faible rendement (moins d'une tête de bétail par hectare). Il est donc estimé qu'il y a un large potentiel d'intensification de la production sans expansion spatiale. Il est suggéré que les politiques de lutte contre la déforestation, menées par le gouvernement brésilien entre 2002 et 2012, ont permis de déconnecter l'augmentation de la production agricole et la déforestation. Par exemple, le

ralentissement de la déforestation observé entre 2004 et 2012 s'est déroulé parallèlement à une croissance de la production de viande bovine (LSE Consulting, 2020). Des conventions locales et internationales ont donc permis de réduire le défrichage de nouvelles parcelles boisées pour l'élevage ; c'est notamment le cas du Moratoire de 2009 sur la viande de bœuf, selon lequel les abattoirs signataires ne pouvaient plus acheter d'animaux élevés dans des exploitations ayant participé à la déforestation (ibid.). Une analyse similaire peut être pensée pour le soja et les autres plantes oléagineuses.

L'étude de Ghiotto et Echaide (2019), commandée par le groupe des Verts européens (opposés à l'accord en l'état), estime, au contraire, que l'intensification de la production et des exportations agricoles, notamment au Brésil, pourraient mener à une accélération de la déforestation. Il est par ailleurs affirmé que l'Union Européenne est le principal importateur mondial de biens produits dans des zones illégalement déforestées (un quart de ces produits seraient importés par l'Union Européenne). L'étude pointe l'« inconsistance du discours de l'Union sur la déforestation » (Ghiotto et Echaide, 2019), mettant en avant l'importance primordiale des importations de soja pour le modèle agricole européen, et la compétitivité du soja du Mercosur.

Il convient également de se pencher sur la structure de la production intranationale, notamment au Brésil. En effet, pour ce qui est de la viande bovine, principale source de déforestation dans le pays, les importateurs importent de régions de production différentes, en fonction de leurs besoins et de leurs exigences. Par ailleurs, toutes les régions de production ne sont pas soumises aux mêmes risques de déforestation (Ermgassen et al., 2020). Les zones d'origine de la viande bovine importée par l'Union Européenne se trouvent principalement dans 10 états du Sud et du centre du Brésil, mais celles-ci s'étendent rapidement vers le Nord : en 2016, l'Union a approuvé 14 nouveaux états d'origine pour l'importation de viande bovine<sup>10</sup>, dont cinq en Amazonie légale (ibid.).

Par ailleurs, le risque de déforestation varie en fonction de la région de production et du type de produit. La superficie déforestée à des fins d'élevage bovin

---

<sup>10</sup> L'approbation s'est faite en réponse aux efforts d'éradication du virus de la fièvre aphteuse (« food-and-mouth disease ») de la part du Brésil (Ermgassen et al., 2020, <https://www.pnas.org/content/117/50/31770>).

au Brésil est répartie comme suit : entre 55,0 et 56,6 % se situent dans le biome amazonien, entre 40,7 et 43,0 % dans le « Cerrado »<sup>11</sup> et moins d'un pourcent correspond à la forêt atlantique. Plus de 70 % du risque de déforestation des produits importés par l'Union Européenne était, en 2017, concentré dans le biome du Cerrado (ibid.).

Les différentes études ayant analysé les interrelations entre l'agriculture et la déforestation, et plus précisément ayant donné une expertise quant aux impacts potentiels de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur sur la déforestation, relèvent, malgré leurs divergences de diagnostic, une certaine inquiétude face aux récentes évolutions en matière de lutte contre la déforestation, particulièrement de la part du gouvernement de Jair Bolsonaro. Divers accords et conventions protégeant les ressources forestières ont été révoqués, et les fonds de l'Ibama (l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables) ont subi d'importantes coupes budgétaires, entre autres (LSE Consulting, 2020).

Enfin, il émane des différentes études réalisées que l'impact de l'accord de libre-échange sur la déforestation dépendra non seulement de l'augmentation potentielle de la production dans les pays du Mercosur (et de la manière par laquelle cette augmentation sera rendue possible), mais également, et surtout, de la volonté des pays signataires de maintenir et faire respecter les normes et les règles définies dans le cadre de l'accord (ibid.).

## 4 Etude et analyse des discours et de leurs impacts

Maintenant que les bases théoriques et les considérations contextuelles ont été posées, et qu'une synthèse de l'expertise quant aux potentiels impacts de l'accord sur la déforestation a été menée, on peut commencer l'étude des différents arguments et des éléments discursifs autour de cet accord, en vue d'apporter des éléments de réponse

---

<sup>11</sup> Le Cerrado, biome s'apparentant à une savane arborée, recouvre aujourd'hui encore 20 % du territoire brésilien, malgré une importante dégradation due aux activités humaines (WWF, s.d., <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/cerrado>).

à la question de recherche, à savoir d'une part, comment les argumentations se sont-elles construites, comment sont-elles articulées, et d'autre part, quels sont leurs impacts sur les négociations menées en vue de conclure l'accord ?

Premièrement, on exposera les arguments utilisés par les divers acteurs prenant part au débat, pour ensuite pouvoir analyser cette opposition ; on essaiera de dépasser l'affrontement sur base des arguments eux-mêmes, et de dégager des réponses à notre hypothèse de départ, selon laquelle cette opposition, profondément politique, ne se base pas forcément sur l'invalidation factuelle des arguments adverses. On verra si l'opposition de principe prend effectivement ou non une place importante dans le débat, avec une marginalisation de l'apport de preuves scientifiques.

Enfin, on s'intéressera aux impacts des discours d'opposition sur l'avenir et la place des accords de libre-échange dans les prochaines années ; on s'intéressera à leur dimension politique et diplomatique, et on verra que, malgré la remise en question croissante du modèle néolibéral du libre-échange, ces accords peuvent être mis en lien avec un développement durable de la société.

#### 4.1 Discours de la Commission Européenne

Le projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur se justifie, pour la Commission Européenne, avant tout par les avantages du commerce international. En libéralisant les échanges commerciaux, notamment via la suppression de droits de douane et l'augmentation des quotas, la Commission entend renforcer l'économie européenne (voir section 2.2) notamment en générant des emplois dans divers secteurs (European Commission, 2020).

Outre la croissance des exportations et la croissance économique, le libre-échange, mis en application par ces accords commerciaux de seconde génération (voir section 2.2) tels que celui avec le Mercosur, ont, selon le discours de l'Union Européenne, des avantages bien plus larges. Parmi ceux-ci, on retrouve une opportunité géopolitique ; celle d'influencer les règles du commerce international et d'« envoyer un signal fort au monde en faveur d'un commerce basé sur des règles et du rejet du protectionnisme » [traduction libre] (European Commission, 2020). On retrouve également l'opportunité de promouvoir les valeurs européennes, notamment

en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique (ibid.). C'est ce dernier volet qui sera le sujet de cette section, car il constitue l'une des principales lignes de défense de la Commission par rapport aux critiques issues de la société civile.

Le discours de la Commission Européenne quant aux impacts de l'accord sur l'environnement se base, premièrement, sur le chapitre spécifiquement consacré au commerce et au développement durable (« Trade and sustainable development »), qui contient toutes les directives et les normes qui devront être respectées par les deux parties, ainsi que les mécanismes qui s'en assureront (voir section 2.3). La Commission Européenne assure que l'accord permettra de « mettre en place des relations commerciales qui contribueront au développement durable et qui s'appuieront sur leurs engagements multilatéraux en matière de travail et d'environnement » [traduction libre] (EU-Mercosur Trade Agreement Fact Sheet, 2019). Autrement dit, non seulement l'accord ne devra pas impacter les conditions de travail et environnementales, mais également celui-ci devra être mené de manière à promouvoir le développement durable (ibid.).

Par rapport à la déforestation, le chapitre « Commerce et développement durable » de l'accord de principe contient un article sur la gestion durable des forêts. Celui-ci énonce deux principes importants : d'une part, la lutte contre la déforestation illégale et le commerce associé, et d'autre part, la promotion du commerce de biens forestiers issus d'exploitations durables (Chapter Trade and Sustainable Development, 2019). Sur cette base, la Commission Européenne envoie donc un premier signal dans le sens de la régulation durable des forêts et la réduction de la déforestation.

Par ailleurs, ce même chapitre met en évidence les diverses conventions internationales que les pays de l'Union Européenne et/ou les pays du Mercosur ont déjà mis en application, notamment quant aux questions de protection des forêts. Il est assuré qu'en vertu de l'accord, les pays signataires devront réaffirmer leurs engagements (ibid.). Parmi les conventions et accords environnementaux multilatéraux, on peut citer l'Accord de Paris ou la CITES<sup>12</sup> (EU-Mercosur Trade Agreement Fact Sheet, 2019).

---

<sup>12</sup> Convention on International Trade in Endangered Species ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (ou Convention de

Enfin, selon le chapitre sur le commerce et le développement durable, la mise en application de l'accord implique aussi divers mécanismes qui s'assureront que les règles seront respectées, et les directives mises en œuvre. On y retrouve donc la création d'un « sous-comité » et d'un panel d'experts, dont l'objectif est d'évaluer les actions des états signataires, et d'émettre des recommandations si nécessaire (Chapter Trade and Sustainable Development, 2019), ainsi qu'un mécanisme de résolution de différends. D'autre part, il est précisé que le principe de précaution sera appliqué lors des implémentations de mesures sur base d'analyse techniques non concluantes ou de résultats non satisfaisants. Selon la Commission Européenne, cela permettra d'assurer que les parties signataires auront la capacité de protéger l'environnement indépendamment de leurs intérêts commerciaux (EU-Mercosur Trade Agreement Fact Sheet, 2019).

L'idée principale qui permet ici de légitimer le projet d'accord de libre-échange avec le Mercosur est donc le cadre légal, l'ensemble de règles mises en œuvre pour faire respecter les aspects environnementaux. Ainsi, par ces accords de « nouvelle génération » (voir section 2.2), la Commission Européenne réaffirme son rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et contre la dégradation des écosystèmes. Cette première catégorie, dans le registre des justifications, est plutôt de nature juridique ; les arguments qu'elle reprend prennent source dans les textes de l'accord de principe mais ne sont pas liés à des études ou des modélisations scientifiques. Ce sont des arguments basés sur des considérations théoriques.

Deuxièmement, l'argumentation de la Commission Européenne s'appuie sur des études scientifiques, qui grâce à des modèles et un ensemble de données quantitatives et qualitatives, évaluent les impacts potentiels des accords de libre-échange tels que celui avec le Mercosur. Parmi ces études scientifiques, on se basera surtout sur celle de LSE Consulting<sup>13</sup>, commandée par la DG Commerce de la Commission Européenne et publiée en décembre 2020. Pour les prédictions quantitatives, l'étude de la LSE Consulting se base, entre autres, sur des modèles CGE (LSE Consulting, 2020). Ces « Computable General Equilibrium models » calculent

---

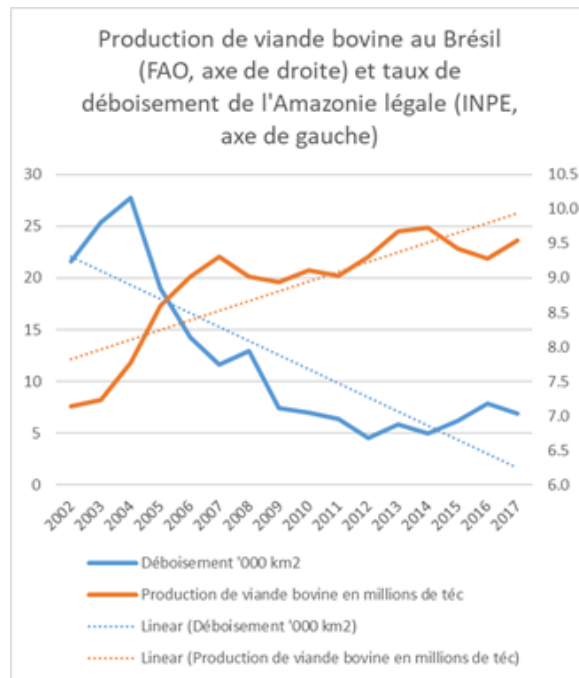
Washington), a été adoptée en 1975 par le Brésil et l'Uruguay, en 1977 par le Paraguay, et en 1980 par l'Argentine (CITES, s.d., <https://cites.org/fra/disc/what.php>).

<sup>13</sup> La LSE (London School of Economics and Political Science) Consulting produit des rapports d'analyse pour de nombreux clients tels que la Commission Européenne, divers gouvernements, etc. (LES, s.d., <https://www.lse.ac.uk/business-and-consultancy/consulting/about-us>).

des simulations qui permettent d'évaluer de potentiels impacts (économiques et environnementaux) de futurs accords de libre-échange (Nilsson, 2019). L'étude se base également sur des analyses qualitatives, notamment pour évaluer l'impact sur la déforestation.

Le rapport d'analyse d'impact réalisé par LSE Consulting estime que, compte tenu des méthodes d'élevage actuelles et de l'importance relative des exportations vers l'Union Européenne, l'impact de l'accord de libre-échange sur la déforestation dépendra peu de l'intensification des échanges de biens agro-alimentaires et de l'augmentation de la production agricole qui pourrait en découler (voir section 3.4). L'étude conclut que l'accord de libre-échange pourrait mener à certains effets négatifs « modérés » (LSE Consulting, 2020) sur la déforestation dans le cas où des politiques efficaces en matière de préservation de l'environnement ne sont pas conservées, particulièrement au Brésil. Mais l'étude nuance en estimant que ces effets négatifs devraient être contrebalancés par ceux, positifs, dus au « renforcement des engagements des parties dans l'accord de Paris » (ibid.). Pour autre preuve d'une absence de lien entre déforestation et élevage bovin, la Commission invoque des chiffres de la FAO sur la production brésilienne de viande bovine et d'autres de l'INPE, l'Institut national brésilien de recherches spatiales, sur le taux de déboisement de l'Amazonie légale, et compare ces deux séries de données. Cette comparaison permet de conclure qu'il n'y a pas de relation directe entre les deux, et même qu'il est possible d'augmenter la production tout en ralentissant la déforestation (voir figure 10).

**Figure 10** Comparaison de la production de viande bovine au Brésil et du taux de déboisement de l'Amazonie légale, 2002-2017



Source : Commission Européenne, transmis par E. Verhaegen.

L'idée principale de la deuxième catégorie d'arguments est donc la preuve scientifique que l'accord de libre-échange n'influencera pas négativement la déforestation. L'argument est légitime, aux yeux de la commission, car la question a été étudiée par un panel d'experts dans divers domaines qui sont arrivés à cette conclusion. Cette catégorie est donc de nature scientifique. Cependant, elle est également liée à des questions juridiques, puisqu'elle se base notamment sur l'hypothèse que les engagements des pays signataires dans le cadre de l'accord de Paris seront renforcés ; il est donc supposé que l'application des normes et des règles définies dans l'accord de principe sera assez effective. Or, l'étude de LSE Consulting met en garde contre le possible manque d'implication des parties signataires pour faire respecter les règles par certains pays, notamment le Brésil. Il y a donc un certain paradoxe, entre cette inquiétude d'une part et d'autre part, cette idée de respect de l'accord de Paris.

Troisièmement, la Commission Européenne construit ses arguments sur base de remises en contexte, surtout pour les produits sensibles pour le secteur agricole, et très fortement liés à la déforestation, comme c'est le cas de la viande bovine. La

Commission rappelle que le Mercosur exporte seulement 200 000 tonnes de viande bovine annuellement vers l'Union Européenne (European Commission, 2019), ce qui représente une très faible quantité par rapport aux 11 millions de tonnes produites chaque année rien qu'au Brésil (ibid.), dont il convient d'ailleurs de rappeler que 80 % de cette production est destinée à la consommation domestique (voir section 3.3). L'augmentation des exportations de viande bovine vers l'Union Européenne, qui sera inférieure aux 200 000 tonnes déjà exportées actuellement, serait donc négligeable dans la production totale du Mercosur. La Commission écrit, par ailleurs, que les quotas seront bien entendu divisés entre les quatre pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay).

Cette troisième catégorie d'arguments fait donc appel à une mise en perspective qui amène à une conclusion logique. L'idée est que, en comparant la situation après entrée en vigueur à la situation actuelle, on se rend compte que cette dernière ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la déforestation.

Pour défendre sa position sur le volet environnemental du projet d'accord de libre-échange qu'elle négocie avec le Mercosur, la Commission Européenne s'appuie donc sur trois types d'arguments ; juridiques, scientifiques et relativistes. Bien que pouvant présenter un certain nombre de points critiquables, comme par exemple le graphique de la figure 10, utilisé par la Commission pour montrer l'absence de lien direct entre élevage bovin et agriculture, où ne figurent pas les dernières années correspondant au début du mandat de Bolsonaro, et donc qui pourrait refléter un effort important de lutte contre la déforestation plutôt qu'une réelle absence d'impact de l'élevage sur les forêts, les arguments scientifiques avancés par la Commission Européenne semblent difficilement invalidables. On verra dans les sections suivantes comment les discours d'opposition à l'accord se sont construits et parviennent, malgré la construction scientifique solide de la Commission Européenne, à apporter une opposition construite à l'accord de libre-échange. On verra, d'une part, que les arguments se basant sur le texte de l'accord occupent une place importante, et que d'autre part, la critique a une portée plus large et plus profonde que les arguments scientifiques eux-mêmes.

## 4.2 Discours des opposants à l'accord de principe

Ces dernières années, notamment depuis la reprise des négociations en 2016 ayant mené à la création d'un accord de principe en juin 2019, de nombreux mouvements d'oppositions sont apparus, dénonçant les impacts négatifs de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur, son incohérence et son incompatibilité avec la politique environnementale européenne. Après s'être intéressé brièvement au discours de la Commission Européenne sur le projet d'accord, on se penchera dans cette section sur les argumentations d'oppositions à celui-ci. On commencera par étudier les positions d'acteurs de la société civile, principalement à travers la coalition d'ONG belges CNCD-11.11.11<sup>14</sup> et la coalition « Stop UE-Mercosur », qui regroupe 450 organisations de la société civile, dont le CNCD-11.11.11. On se basera notamment sur une communication personnelle menée le 25 mai 2021 avec Madame Sophie Wintgens, chargée de recherche sur le commerce au CNCD-11.11.11. On se basera également sur le rapport de Thomas Fritz<sup>15</sup> de juin 2020 publié pour le compte de l'organisation Misereor<sup>16</sup>, Greenpeace<sup>17</sup> et la CIDSE<sup>18</sup>, entre autres. On continuera l'analyse avec la position du groupe des Verts du Parlement Européen. On s'intéressera enfin à la position de quelques pays sur la question.

Les raisons qui justifient l'opposition d'une grande partie de représentants de la société civile à l'accord de libre-échange Union Européenne – Mercosur sont nombreuses et interreliées, et il est complexe d'étudier une thématique particulière sans devoir faire référence à d'autres problèmes. Néanmoins, on restera, ici encore, sur

---

<sup>14</sup> Le CNCD-11.11.11, ou Centre National de Coopération au Développement, est une organisation regroupant 90 ONG belges et dont l'objectif est de financer des programmes de développement, de « sensibiliser la population belge aux enjeux de la citoyenneté mondiale et solidaire », et de mener un plaidoyer politique en faveur de la coopération au développement (CNCD-11.11.11, 2017, <https://www.cncd.be/Le-CNCD-11-11-11-en-bref>).

<sup>15</sup> Le rapport, publié en juin 2020, s'intitule « Accord UE-Mercosur : risques pour la protection du climat et les droits humains ».

<sup>16</sup> Misereor est une organisation catholique allemande engagée dans la défense des populations pauvres et défavorisées du monde (Misereor, s.d., <https://www.misereor.org/fr/notre-action>).

<sup>17</sup> Greenpeace est une ONG internationale d'activistes environnementaux présente dans de nombreux pays du monde. La protection du climat et de l'environnement sont les priorités de Greenpeace (Greenpeace Belgique, s.d., <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/a-propos/>).

<sup>18</sup> La CIDSE, ou Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité, est une coalition internationale d'organisations catholiques, « promouvant la justice et la solidarité mondiale » et luttant contre les inégalités, la pauvreté et les menaces pesant sur l'environnement (CIDSE, s.d., <https://www.cidse.org/fr/mission-and-values/>).

la thématique de la déforestation. On analysera chaque argument du discours d'opposition en réaction aux arguments développés par la Commission Européenne.

#### 4.2.1 Position du CNCD-11.11.11.

Il convient, avant de commencer l'analyse, de préciser que le CNCD-11.11.11 ne rejette pas en bloc le commerce international. Celui-ci doit cependant, comme le rappelle Sophie Wintgens, « être un levier en matière de développement durable », et rester au service de celui-ci (communication personnelle). Le CNCD-11.11.11 plaide en faveur d'un commerce international dans lequel la liberté de commercer et d'investir est dépendant du respect des droits humains et de l'environnement (CNCD-11.11.11, s.d.). L'intégration de balises contraignantes dans les accords de commerce internationaux fait donc partie intégrante de la stratégie nécessaire pour atteindre l'objectif d'un commerce juste et durable (ibid.).

Premièrement, on peut se pencher sur les arguments de type théorique, et tout d'abord sur le chapitre « Commerce et développement durable » en lui-même. Pour rappel, la Commission Européenne assure que ce chapitre garantit le respect des normes européennes en matière de droits humains et de protection de l'environnement (voir section 4.1). Pourtant, des acteurs de la société civile tel que le CNCD-11.11.11 affirment l'inverse ; ce chapitre serait largement insuffisant au vu de la taille du problème, et ne serait pas assez contraignant pour permettre une lutte effective contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

En effet, le chapitre sur le commerce et le développement durable, s'il présente un certain nombre de mécanismes de coopération au cas où les normes environnementales et sociales ne seraient pas respectées par une des parties, celui-ci ne prévoit aucune sanction commerciale en cas de violation des termes de l'accord, comme c'est le cas pour les autres chapitres. En fait, le chapitre « Commerce et développement durable » n'est pas inclus dans le mécanisme de règlement de différends prévu pour les autres aspects de l'accord ; celui-ci est soumis à un autre mécanisme, « dans lequel la mesure la plus grave est un rapport d'experts avec des recommandations pour la partie concernée » (Maes, 2020). Les engagements des parties concernées dans les différents accords et conventions internationales comme

l'Accord de Paris sur le climat, que le chapitre ne manque pas de rappeler, peuvent donc, selon le CNCD-11.11.11, ne pas être effectivement respectés (ibid.).

Marc Maes rappelle d'ailleurs, dans le rapport du CNCD-11.11.11 d'octobre 2020 sur l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur (chapitre 15), que malgré les promesses du chapitre « Commerce et développement durable » concernant le respect des normes sociales et environnementales en vigueur dans l'Union Européenne, « il existe déjà des violations de ces normes sociales et environnementales ainsi que des droits humains » (Maes, 2020). D'autre part, le chapitre concerné, s'il confirme bien les engagements déjà pris, à la fois par l'Union Européenne et par les pays du Mercosur, il n'apporte pas de nouvelles normes environnementales ou sociales (ibid.).

Il apparaît donc que, contrairement à ce que souhaite le CNCD-11.11.11 et de nombreuses autres organisations de la société civile, à savoir un commerce international plus juste et au service d'une société plus durable, dans l'accord de libre-échange Union Européenne – Mercosur, le développement durable soit subordonné à l'expansion du commerce international. Comme l'écrit Tancrede Voituriez pour l'IDDRI<sup>19</sup> en juillet 2019, « l'Union Européenne possède deux armes de négociations : l'accès à son marché intérieur, et une ambition environnementale et climatique parmi les plus élevées au monde ». A travers l'accord de libre-échange avec le Mercosur, et particulièrement le chapitre sur le développement durable, on peut se demander si la première n'est pas mise beaucoup plus en avant que la seconde, et si la seconde n'est pas, en réalité, une simple condition pour arriver à la première (Voituriez, 2019).

Cette considération amène au second argument du discours d'opposition ; alors que les priorités et les ambitions européennes, surtout en matière d'environnement, ont changé, l'accord de libre-échange avec le Mercosur semble refléter les accords passés, précédant ceux dits de « nouvelle génération » (Sophie Wintgens, 25 mai 2021, communication personnelle). L'accord de principe « ne rencontre pas une série de balises essentielles en termes de développement durable et de respect des droits humains et sociaux » (Wintgens et Maes, 2020), et c'est pourquoi il est qualifié, dans

---

<sup>19</sup> L'IDDRI est un think tank européen promouvant la transition vers le développement durable, proposant des solutions et des outils pour que celui-ci prenne place « au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées » (IDDRI, s.d., <https://www.iddri.org/fr/iddri-en-bref>).

le rapport du CNCD-11.11.11 d'octobre 2020, d'« anachronique » ; il est incompatible avec le Green Deal<sup>20</sup>. L'accord, en négociations (discontinues) depuis une vingtaine d'années, ne s'inscrit plus, selon les mouvements d'opposition, dans le contexte actuel.

Enfin, l'argument de l'impact environnemental est également très important. Pour les mouvements d'opposition, l'augmentation des échanges de produits agricoles impliquera une série d'impacts négatifs pour l'environnement, notamment au Brésil, où le secteur agricole conserve une importance considérable et où les écosystèmes préservés sont encore relativement abondants mais très vulnérables. Non seulement, l'intensification des échanges induirait directement l'augmentation de la production, notamment de viande bovine (ce qui amplifierait la pression foncière sur les forêts et les espaces encore peu altérés par l'activité humaine), mais la libéralisation des échanges pourrait également influencer indirectement la production agricole dans le Mercosur. La suppression des droits de douane sur les produits chimiques phytosanitaires, déjà largement utilisés dans les exploitations agricoles du Mercosur (par ailleurs interdits d'utilisation dans l'Union Européenne, pour la plupart), pourrait participer à l'expansion du modèle de l'agrobusiness, responsable en grande partie de la destruction des écosystèmes naturels (Capocci et Petel, 2020). D'autre part, le CNCD-11.11.11 mentionne également dans son rapport d'octobre 2020 qu'il est probable que les mécanismes de contrôle de la qualité des marchandises soient simplifiés, toujours dans l'objectif d'étendre les flux commerciaux et financiers entre les deux blocs, puisque, selon Capocci et Petel, il est convenu dans l'accord de principe que « la fréquence des contrôles à l'importation effectués par la partie importatrice sera réduite » (ibid.).

Par rapport à la Commission Européenne qui utilise le contexte des échanges déjà existants entre l'Union Européenne et le Mercosur pour légitimer le projet d'accord, le CNCD-11.11.11 propose une mise en perspective différente, pourtant également basée sur l'actualité. En effet, les tendances actuelles, notamment liées au contexte politique au Brésil, ne montrent aucune volonté de la part de ce pays de limiter la dégradation environnementale ni d'intensifier la lutte contre le changement

---

<sup>20</sup> Le Green Deal (« pacte vert » en français) est la politique de l'Union Européenne en matière de développement durable. Il a été proposé en 2019. Il inclut notamment l'objectif de la neutralité carbone pour 2050, et un plan d'actions concrètes qui permettra d'atteindre les objectifs fixés (Commission Européenne, s.d., [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)).

climatique. Le président Jair Bolsonaro, élu en 2019, « d'extrême-droite, climato-sceptique et pro-agrobusiness » (Zacharie, 2020), mène même la politique de son pays dans le sens opposé. Ces dernières années, principalement depuis son élection, les problèmes sociaux et environnementaux se sont accentués au Brésil. Les violations des droits humains, surtout des populations marginalisées, comme les petits agriculteurs et les communautés indigènes, se sont multipliées. Et l'accélération du rythme de la déforestation au Brésil depuis deux ans est vue comme une « conséquence directe de la politique de Bolsonaro » (Amnesty International, 2020).

Parallèlement, le CNCD-11.11.11 dénonce également, dans le processus de négociation qui a mené à la création de l'accord de principe, un important manque de transparence de la part de la Commission Européenne. Il s'agit d'un argument plus transversal, cependant il est important de le mentionner car le chapitre « Commerce et développement durable » de l'accord de principe a été fortement concerné par ce problème. Les informations publiées par la Commission restent insuffisantes, tant en quantité qu'en qualité ; certains calendriers de mesures n'ont par exemple pas été publiés (Snoeck, 2020). De plus, le rapport d'évaluation d'impact sur le développement durable n'a été publié qu'après la fin des négociations.

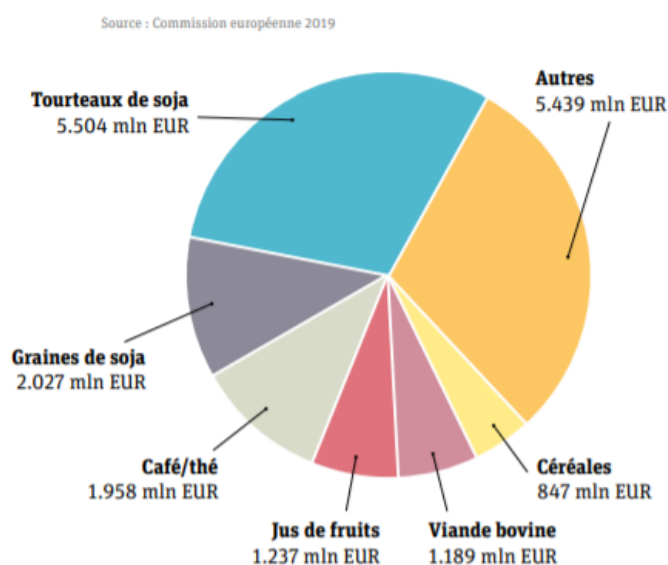
#### 4.2.2 Rapport de Thomas Fritz (Misereor, Greenpeace, CIDSE, etc.)

Dans le rapport de Thomas Fritz, on retrouve globalement les mêmes idées que dans celui de la coalition « Stop UE-Mercosur » ; certaines d'entre elles étant plus développées ici. Mais, au lieu de se pencher directement sur les potentiels problèmes écologiques que l'accord de libre-échange pourrait causer, ce second rapport s'axe sur une approche légèrement différente : celle de l'accès à la terre. A travers cette thématique, on retrouve les arguments principaux déjà abordés plus tôt.

Notamment, le rapport s'intéresse à la culture du soja et l'importance de celui-ci pour l'alimentation animale dans l'agriculture européenne. En effet, les tourteaux de soja représentaient en 2018 la principale exportation agricole, en valeur, du Mercosur vers l'UE (voir figure 10). Selon Thomas Fritz, alors que la culture de soja est déjà une cause à la fois directe (en s'implantant sur des terres déforestées) et indirecte (en se développant dans le Sud du Brésil, les cultures de soja poussent les exploitations d'élevage à se développer plus au Nord du pays, notamment dans les

états de l'Amazonie) de déforestation, l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne pourrait induire une expansion encore plus importante de cette culture, entre autres si la production de viande bovine du Mercosur augmente en raison des nouveaux quotas instaurés par l'accord. Dans ce cas, la consommation domestique de tourteaux de soja pourrait subir une augmentation similaire (Fritz, 2020).

**Figure 10** Graphique des importations agricoles de l'UE en provenance du Mercosur, 2018



Source : Fritz, 2020.

D'autres produits issus de l'agriculture industrielle, dont la viande bovine et l'éthanol (provenant majoritairement de la canne à sucre dans le cas du Mercosur), dont il a déjà été question, sont discutés dans le rapport de Thomas Fritz ; on retrouve les idées déjà développées de l'effet de l'intensification des échanges commerciaux de produits agricoles sur l'état des forêts, notamment au Brésil.

Le rapport pointe également une autre source de déforestation qui pourrait être impactée par l'accord de libre-échange ; le secteur minier. En effet, l'Union Européenne importe de très importantes quantités de métaux et de minerais du Brésil et d'Argentine. Non seulement l'exploitation des mines est une cause de déforestation, mais la transformation du minerai en métal en est une autre, car l'industrie de transformation nécessite de grandes quantités de charbon, obtenues en créant de larges parcelles de monocultures d'eucalyptus (Fritz, 2020), un arbre à croissance rapide.

L'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur prévoit d' « empêcher les restrictions possibles par les pays du Mercosur des exportations portant sur ces matières première essentielles à l'industrie européenne » (ibid.), dont notamment le fer.

L'augmentation des échanges commerciaux entre les deux blocs donnerait donc un accès encore plus important à la terre et à ses ressources aux grandes compagnies agricoles du Mercosur et un accès privilégié à celles-ci aux industries européennes. Thomas Fritz utilise le mot « extractivisme » pour décrire la nature des relations entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur, relations qui seront encore plus favorisées et développées par l'accord de libre-échange (ibid.).

#### 4.2.3 Les Verts/ALE

Le 6 octobre 2020, le Parlement Européen s'est opposé à la ratification en l'état de l'accord de principe proposé par la Commission Européenne en juin 2019. Les Verts/ALE<sup>21</sup> comptaient notamment parmi les opposants au projet ; ceux-ci ont fait de l'opposition à l'Accord de libre-échange avec le Mercosur un point important de leur programme. Le groupe a fait réaliser une étude d'impacts de l'accord. Celle-ci a été menée par Luciana Ghiotto et Javier Echaide<sup>22</sup>, et publiée en décembre 2019. L'argumentation du groupe des Verts/ALE au Parlement Européen rejoint en de nombreux points celle des acteurs de la société civile.

Là aussi, le premier argument concerne le manque de directives contraignantes du chapitre 14 de l'accord de principe sur le Commerce et le Développement Durable. Alors que la Commission présente l'inclusion de l'Accord de Paris sur le Climat dans l'Accord de libre-échange avec le Mercosur comme une avancée de la part de l'Union Européenne, les Verts dénoncent l'absence de sanctions prévues à l'encontre des

---

<sup>21</sup> Le groupe des Verts/Alliance Libre Européenne est une formation politique née en 1999 et comptant aujourd'hui 73 députés siégeant au Parlement Européen. Leurs valeurs sont notamment la protection de l'environnement, la justice sociale, la mondialisation équitable, la défense des droits de l'Homme. Le groupe se revendique progressiste et comme étant une force de changement au sein du paysage politique européen (Les Verts/ALE, s.d., <https://www.greens-efa.eu/fr/who-we-are/our-group>).

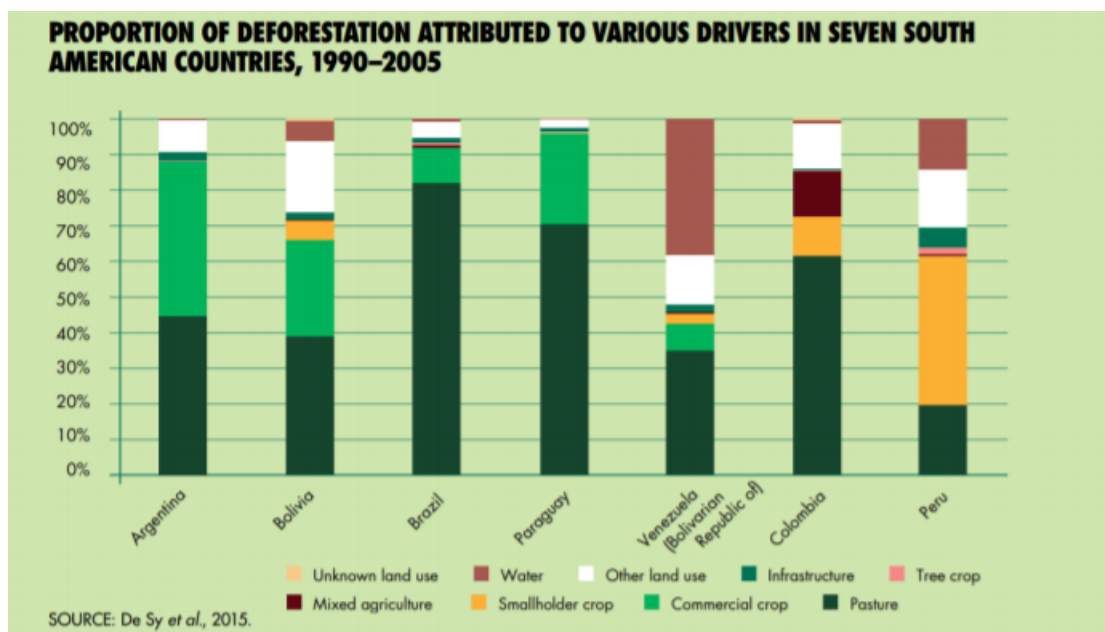
<sup>22</sup> Luciana Ghiotto et Javier Echaide sont tous deux chercheurs en Argentine pour le « National Council for Scientific and Technical Research ». L. Ghiotto travaille sur les problèmes d'économie politique internationale, et J. Echaide travaille sur les problèmes de commerce international et ses impacts sur les droits de l'Homme (Ghiotto et Echaide, 2019, <http://extranet.greens-efa-service.eu/public/media/file/1/6294>).

parties qui ne respecteraient pas leurs engagements sur le plan environnemental, ce qui constituerait une garantie du respect de ceux-ci. Tout comme la Coalition « Stop UE-Mercosur », le groupe de parlementaires met en lumière le fait que le respect des obligations environnementales des parties signataires (en Amérique du Sud) est soumis à la bonne volonté de celles-ci (Ghiotto et Echaide, 2019).

Les Verts/ALE expriment leurs inquiétudes quant aux conséquences de ce manque de sanctions et de véritables directives contraignantes du chapitre sur le commerce et le développement durable, principalement au Brésil. Pour eux, la politique du président brésilien Jair Bolsonaro montre le manque de volonté de ce gouvernement d'aller dans le sens de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Et même, l'actualité montre, au contraire, sa volonté d'aller dans le sens opposé (ibid.).

Par ailleurs, les Verts affirment, dans le rapport de 2019 de Luciana Ghiotto et Javier Echaide, que l'intensification du commerce qui sera induit par l'entrée en vigueur de l'accord commercial causera certainement une augmentation des émissions de gaz à effets de serre. Les deux auteurs du rapport expliquent également qu'environ 30 % de ces émissions seront directement liées au changement d'utilisation du sol, autrement dit, au remplacement de la forêt primaire par des surfaces agricoles. Les deux autres tiers proviendront des exploitations agricoles elles-mêmes (ibid.). Les auteurs citent aussi le rapport de la FAO « State of world forests », datant de 2016, qui montre que plus de 80 % de la déforestation au Brésil est due à l'expansion des pâturages pour l'élevage (voir figure 11, ibid.).

**Figure 11** Proportion de la déforestation attribuée à divers facteurs dans sept pays sud-américains, 1990-2005



Source : Ghiotto et Echaide, 2019 (FAO, 2016)

Finalement, le rapport commandé par les Verts/ALE soutient également, tout comme le plaidoyer de la plateforme « Stop EU-Mercosur », que les négociations ont été menées sans grande visibilité pour la société civile. Les Verts déplorent ce manque de « contrôle démocratique » sur le processus (ibid.).

Pour les Verts, malgré la promesse de la Commission que l'accord ne modifiera en aucun cas les standards environnementaux et sociaux de l'Union Européenne, l'« homogénéisation des standards et des réglementations » (Ghiotto et Echaide, 2019) prévue dans l'accord pourrait menacer ceux-ci. Certains sujets sensibles, tels que « l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'utilisation des OGM, et le bien-être animal » (ibid.), sont inclus dans l'accord de principe et feront l'objet, eux aussi, d'une libéralisation.

D'autre part, l'accord, toujours selon le groupe des Verts/ALE, favorisera les grandes entreprises, dont l'agro-business, au détriment notamment des petits agriculteurs. Cela contribuera à l'accélération de la déforestation, notamment au Brésil. Sans mécanismes exécutoires pour réguler les aspects socio-environnementaux

de l'accord, celui-ci ne pourra pas maintenir les standards de l'Union Européennes, et il ne sera pas en phase avec la politique environnementale de celle-ci (ibid.).

#### 4.2.4 Position wallonne

Le gouvernement wallon s'est, lui aussi, fermement opposé à la ratification de l'accord de principe en l'état. Les menaces pour l'économie wallonne, et principalement son secteur agricole, déjà fragile, et pour l'environnement, ont été jugées trop grandes, et les garanties proposées, trop faibles, comme l'explique Hélène Ryckmans<sup>23</sup> dans une communication personnelle menée le 16 juillet 2021. Le principal point négatif pointé par le Parlement wallon est l'impact des échanges commerciaux de biens agro-alimentaires sur ce secteur, tant au niveau européen que sud-américain.

En plus des retombées socio-économiques négatives pour l'agriculture wallonne, qui sont estimées potentiellement trop importantes (le rapport de janvier 2021 du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie affirme que la diminution du tarif à l'importation sur la viande de bœuf, dans et hors quotas, serait d'environ 72 %, alors qu'une baisse de seulement 30 % des tarifs entraînerait une augmentation de 70 % des importations de viande bovine ; cette compétitivité accrue des produits sud-américains sur le marché belge pourrait entraîner une diminution de la production en Belgique et en Europe), c'est également la nature des produits importés et l'impact de leur production sur les écosystèmes d'Amérique du Sud qui sont le sujet des réticences du gouvernement régional. C'est donc l'entièreté, ici aussi, du modèle « extractiviste » qui est remise en cause. C'est bien la production industrielle de biens agro-alimentaires ou issus de l'agriculture, et les dégâts qu'elle cause (au niveau environnemental et humain), notamment au Brésil, dont la politique actuelle favorise intensément cette agro-industrie, ainsi que ses conséquences indirectes en Europe, dont il est question (Hélène Ryckmans, 16 juillet 2021, communication personnelle).

Le Parlement Wallon réclame, à l'image de plusieurs pays européens, des garanties de respect des normes européennes et des engagements des pays du Mercosur plus fortes. Il dénonce le manque de transparence et de consultation de la société civile,

---

<sup>23</sup> Hélène Ryckmans est parlementaire Ecolo au Parlement Wallon depuis 2014 (Parlement Wallon, s.d., [https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=composition\\_dep\\_det&id=2290](https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=composition_dep_det&id=2290)).

et demande des clauses contraignantes et des sanctions effectives y-compris dans le domaine des droits humains, du développement durable, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique (Hélène Ryckmans, 16 juillet 2021, communication personnelle).

#### 4.2.5 Discours des opposants : synthèse

Finalement, les différents acteurs opposés à l'accord de libre-échange en l'état ont, concernant spécifiquement la préservation de l'environnement dans les pays du Mercosur, et plus précisément la déforestation, deux revendications principales.

D'une part, l'accélération de la déforestation doit être évitée, et même, il doit y avoir dans l'accord des dispositions qui viseront à combattre la déforestation importée. La crainte est donc ici que l'intensification des échanges commerciaux de biens agricoles (notamment) provoque une augmentation de la déforestation. Pour étayer cette idée selon laquelle l'accord UE – Mercosur aura un impact négatif sur la déforestation, plusieurs sources montrant la relation que l'on peut établir entre agriculture et déforestation (notamment des études de la FAO), et des statistiques montrant l'évolution des importations européennes des produits les plus sensibles depuis le Mercosur, sont utilisées.

Et d'autre part, le développement durable doit devenir une priorité, autrement dit, la Commission Européenne doit se donner les moyens de ses ambitions environnementales. En effet, une grande partie de l'argumentation des ONG environnementales, des Verts, et de certains gouvernements européens comme celui de la Wallonie, repose sur le fait que l'accord de principe, en particulier son chapitre sur le Commerce et le Développement Durable, n'est pas assez contraignant. La demande concerne donc la compatibilité de l'accord avec le Green Deal, la politique environnementale européenne, et le respect des normes environnementales et sociales qui y sont attachées. Ces arguments ne se basent pas sur des études scientifiques mais sur le texte même de l'accord.

### 4.3 Analyse du débat

Dans les sections précédentes, on a pu observer et étudier les argumentations de quelques-uns des principaux acteurs européens impliqués dans les négociations entre l'Union Européenne et le Mercosur, et concernés par les aspects environnementaux liés à la déforestation de l'accord de libre-échange dont il est question. Dans cette section, on va tenter d'analyser plus en profondeur ces argumentations, en s'intéressant aux fondements des discours des deux côtés du débat. On essaiera d'expliquer cette opposition forte entre les différents acteurs, sans tomber dans le jugement de valeur des arguments utilisés de part et d'autre.

#### 4.3.1 Libre-échange, pomme de discorde de l'accord UE – Mercosur

Dans le débat autour de l'accord de libre-échange entre Union Européenne et Mercosur, les points de friction sont très nombreux et couvrent un certain nombre d'aspects de l'accord de principe tel qu'il a été publié en juin 2019, comme le respect des droits du travail, la sécurité alimentaire, l'avenir des petites entreprises, l'agriculture au sein de l'Union Européenne ou encore la pollution et la destruction de l'environnement (surtout dans les pays du Mercosur), et particulièrement la déforestation ; point d'intérêt principal de ce travail. Chaque sujet de désaccord reflète certaines inquiétudes des groupes intéressés concernant leurs intérêts.

Dans le cas de la déforestation, et plus largement des organisations de défense de l'environnement et des droits sociaux, l'inquiétude vient, comme on a pu le voir dans les sections précédentes, des impacts, directs et indirects, de l'accord sur les écosystèmes primaires en Amérique du Sud, dans les pays du Mercosur (principalement le Brésil), sur leur biodiversité, les populations vulnérables qu'ils abritent, et leur capacité de régulation du climat à l'échelle mondiale. Ainsi, il y a d'abord la crainte que l'augmentation des échanges et de la production induise une pression supplémentaire sur les écosystèmes, mais il y a également l'inquiétude quant au manque de garanties et de mécanismes de sanctions qui permettraient d'assurer la promotion du développement durable par cet accord.

En s'intéressant aux différents discours d'opposition, on découvre donc de nombreux arguments issus de divers points de vue. Cependant, malgré la diversité

de ceux-ci, on peut souligner la thématique commune de tous ces arguments, ce qui constitue leur base, celle du libre-échange.

Le libre-échange est l'idée centrale de ce type d'accords ; il s'agit de développer le commerce international dans l'objectif de stimuler la croissance économique des pays signataires (Lequeux, 2021), mais aussi, et c'est là tout l'enjeu du débat, de promouvoir, à travers les échanges commerciaux internationaux, un développement plus durable. Il est donc normal que toute l'argumentation soit construite autour de celui-ci.

D'un côté, les acteurs défenseurs du projet, tels que la Commission Européenne qui l'a porté depuis le début des négociations, présentent des arguments qui défendent les avantages du libre-échange, les bienfaits que ces accords peuvent apporter à l'Union Européenne et aux partenaires y prenant part. De l'autre côté, les acteurs opposés au projet dans son ensemble ou à l'accord en l'état, comme de nombreuses ONG environnementales et sociales, certaines formations politiques européennes, ou encore des associations professionnelles (particulièrement dans certains secteurs d'activités, comme l'agriculture en Europe), dénoncent les travers du libre-échange, les torts qui pourraient être causés, tant au niveau environnemental que socio-économique, et demandent un modèle plus équilibré et en phase avec les ambitions environnementales européennes.

#### 4.3.2 Continuation de la logique néolibérale

D'un côté donc, il y a la Commission Européenne, qui présente dans son argumentation en faveur de l'accord, un plaidoyer du libre-échange. On y retrouve les avantages classiques de ce-dernier, notamment ceux qui ont été vus dans le chapitre 2. Le libre-échange permettrait tout simplement d'accroître, comme on l'a expliqué dans la section 2.1, le bien-être économique d'un pays ; en ouvrant le marché intérieur au commerce international et donc aux biens et aux services produits à l'étranger, la concurrence devient plus importante, les prix baissent et la demande augmente. Par ailleurs, toujours selon la théorie classique du libre-échange (dont celle de l'économiste anglais David Ricardo<sup>24</sup>, la spécialisation de chaque pays dans une

---

<sup>24</sup> Ricardo, économiste anglais du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, a démontré, par sa théorie des avantages comparatifs, que tous les pays ont tout intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle leur

production pour laquelle il possède un avantage comparatif (voir section 2.1) est une condition à la croissance économique (Marnot, 2012).

Ainsi, les économistes libéraux assurent que le libre-échange et le commerce international sont l'une des raisons de la croissance économique mondiale, et que ceux-ci sont « mutuellement bénéfiques aux pays participants » (Brasseul et Lavrard-Meyer, 2016). On retrouve cette vision dans l'argumentation de la Commission Européenne : diminution des prix pour les consommateurs européens pour de nombreux produits, création d'emplois dans l'industrie européenne, secteur pour lequel l'Union Européenne possède un avantage comparatif, augmentation des exportations, et au final, croissance économique (voir sections 2.2 et 4.1).

Par ailleurs, la Commission Européenne avance l'autre principal type d'avantage qu'impliquerait le libre-échange et spécifiquement les accords de libre-échange ; l'influence géopolitique. La Commission Européenne présente l'accord UE-Mercosur comme une opportunité de réaffirmer les valeurs de l'Union Européenne, notamment en matière de droits humains et d'environnement (Commission Européenne, 2020). Pour la Commission, loin de nier les importantes conséquences sociales et environnementales de la politique de Bolsonaro, au contraire, l'accord pourrait servir de levier, de moyen de pression sur le gouvernement brésilien pour que celui-ci amorce un revirement vers une politique plus « verte » et plus respectueuse de ses engagements dans les traités tels que l'Accord de Paris (Andrea Nicolaj, 5 mars 2021, communication personnelle). Elle ajoute même, que compte tenu de l'influence commerciale croissante de la Chine au détriment de l'Europe pour le Mercosur, la fenêtre d'action pour conserver cet effet de levier sur les normes environnementales est relativement courte (Andrea Nicolaj, 5 mars 2021, communication personnelle). En effet, comme l'affirme Patrick Meyfroidt, professeur à l'UCLouvain et chercheur à l'Earth and Life Institute (ELI) (2 mars 2021, communication personnelle), le commerce avec l'Union Européenne ne représente qu'une petite partie du commerce extérieur du Mercosur, et celle-ci est, de surcroît, en diminution. L'influence politique de l'Union sur le Mercosur, notamment sur le Brésil, pourrait, elle aussi, à l'instar de

---

efficience est la plus grande (Ministère français de l'économie, des finances et de la relance, s.d., <https://www.economie.gouv.fr/facileco/david-ricardo#>, et Marnot, 2012, <https://www.cairn.info/la-mondialisation-au-xixe-siecle--9782200255145-page-41.htm?contenu=article>).

son importance économique, décliner, à l'avantage de puissances émergente dont la Chine.

De plus, l'accord de libre-échange avec le Mercosur permettrait d' « envoyer un signal fort au reste du monde en faveur d'un commerce basé sur des règles et [...] d'un rejet du protectionnisme » [traduction libre] (Commission Européenne, 2020). On retombe donc ici dans l'opposition, presque manichéenne, entre libre-échange d'un côté ; le bien, et protectionnisme de l'autre ; vu comme mauvais par l'Union Européenne et l'OMC notamment (Sapir, 2010). On arrive même à un lien direct entre développement durable et préservation de l'environnement d'une part, et commerce international (le libre-échange), d'autre part ; le premier étant favorisé par le second.

Si la Commission intègre désormais le développement durable dans les bienfaits du libre-échange, celui-ci pouvant permettre, au travers des accords commerciaux et d'association de nouvelle génération (voir section 2.1), à l'Union Européenne de diffuser ses objectifs environnementaux et inviter, via ceux-ci également, les pays tiers à les atteindre, il n'y a néanmoins pas de remise en question du postulat de base, celui selon lequel le libre-échange favorise la croissance économique de tous ses partisans (riches et pauvres, et entre les deux). Malgré l'apparition des accords commerciaux de nouvelle génération, voulus plus larges et visant une « harmonisation des normes » (voir section 2.1, et toutel'europe, 2020), la base qui justifie le fait de concevoir des accords commerciaux reste identique, dans la prolongation de la logique défendue par l'Union Européenne, en vertu des directives de l'OMC (Conseil Européen, 2018).

#### 4.3.3 Libre-échange, finalité ou tremplin vers le développement durable ?

De l'autre côté, on retrouve les acteurs opposés au projet d'accord de libre-échange. Bien que la situation soit légèrement plus complexe par la multiplicité des acteurs et de leurs points de vue, on peut tout de même rassembler la plupart des arguments comme faisant la critique du modèle du libre-échange défendu par les économistes néolibéraux ; modèle défendu également, comme on l'a bien vu, par la Commission Européenne.

Si la plupart des arguments avancés par les opposants au projet d'accord ne rejoignent pas directement la principale et plus virulente critique faite au libre-échange, à savoir que celui-ci serait un frein à la croissance économique voir même, pour certains, qu'il empêcherait celle-ci (Brasseul et Lavrard-Meyer, 2016) ou en tout cas, qu'il n'y aurait aucun lien avéré entre croissance économique, développement durable et degré de libéralisation des échanges (Sapir, 2007), un grand nombre de ces arguments mettent en avant certaines des conséquences négatives les plus importantes du modèle libre-échangiste.

Parmi celles auxquelles on s'intéresse prioritairement ici, on retrouve la question environnementale, fortement liée à une autre problématique qui serait engendrée par l'expansion du commerce international ; la question de l'avantage des pays industrialisés par rapport aux pays en voie de développement. Autrement dit, la dégradation de l'environnement causée par les accords de libre-échange, par les mécanismes dont on a pu discuter plus haut, est associée à la structure de nature extractiviste des relations économiques entre pays du Nord et pays en développement (voir section 4.2).

Pour les opposants au projet d'accord, le libre-échange doit être vu comme une étape possible vers le développement durable, en vue d'atteindre une société plus juste et plus durable (Sophie Wintgens, 25 mai 2021, communication personnelle, voir section 4.2), et non comme étant une finalité en soi.

#### 4.3.4 Une opposition presque dogmatique

Il y a donc, d'un côté, une continuation d'un modèle dominant, largement répandu, et de l'autre, une remise en question de ce modèle ; l'idée néolibérale du libre-échange. Malgré l'apparition dans les politiques européennes d'objectifs de développement durable et de politiques environnementales, et l'intégration de celles-ci dans les accords internationaux, le libre-échange est toujours l'objectif le plus important, qui apportera la croissance économique et donc la prospérité au vieux continent.

Le débat s'est construit sur l'affrontement de deux visions du monde opposées, l'une dans la prolongation du modèle actuel néolibéral, néanmoins intégrant la

nécessité de combattre le changement climatique et de mitiger l'impact des sociétés humaines sur l'environnement dans le processus, et l'autre rejetant, partiellement ou entièrement, ce modèle et proposant diverses alternatives, comme le « juste-échange », qui consiste en un commerce international incluant un « protectionnisme social et environnemental » (Sapir, 2010), et constituant un changement modéré (il en existe de plus radicaux). D'un côté, la lutte contre le changement climatique s'inscrit comme une composante indispensable du libre-échange mais restant partie intégrante de celui-ci, et de l'autre, cette lutte devient la nouvelle finalité, et, pour certains courants d'idées modérés, le libre-échange devient un outil au service de celle-ci. Les deux concepts, libre-échange et développement durable, peuvent donc être connectés par une relation à double sens ; soit le développement durable sert de légitimation du libre-échange, et c'est, selon certains acteurs opposés à l'accord UE-Mercosur (dans son état actuel), le sens qu'utilise la Commission Européenne, soit, le libre-échange sert de tremplin au développement durable, et c'est ce que demandent notamment les ONG environnementales telles que le CNCD-11.11.11. (Sophie Wintgens, 25 mai 2021, communication personnelle).

Finalement, on retrouve une opposition presque dogmatique, entre ces deux modèles. Pour justifier leur opposition au projet d'accord, les opposants s'appuient moins sur une invalidation des arguments scientifiques et des études quantitatives que présente la Commission Européenne (notamment pour montrer les avantages économiques de l'accord), que sur des arguments théoriques, juridiques, qui se basent sur le texte de l'accord de principe publiés par la Commission. Ensuite, ils expriment un désaccord plus profond, qui prend racine dans cette dualité de visions ; celle où le libre-échange est une solution, et celle où il est un outil.

Bien entendu, en pratique, cette opposition n'est pas matérialisée par une division nette des acteurs (entre les « pour » et les « contre ») ; ceux-ci se positionnent plus ou moins en faveur de l'accord, et demandent qu'un nombre de points plus ou moins importants soient rediscutés, voire que l'accord soit abandonné. Cependant, ce débat sur le fond, sur le cœur du sujet montre une division importante de la société. On s'intéressera dans la dernière section à cette division, qui résulte d'une certaine remise en question du modèle néolibéral du libre-échange.

#### 4.4 Analyse des impacts des discours

Dans cette dernière partie, on donnera plus de place à la discussion sur le futur de l'accord UE-Mercosur et des accords de libre-échange en général, en étudiant l'impact des mouvements d'opposition à ceux-ci, la diffusion de leurs idées dans différents milieux de la société et leur intégration dans le débat public autour de ces accords. On réfléchira à la place future des accords de libre-échange, et à leur dimension politique et géopolitique ; dimension utilisée ou devant être utilisée, on l'a vu, tant par les défenseurs du projet d'accord que par les opposants, comme outil du libre-échange permettant de promouvoir et même d'imposer les ambitions environnementales européennes.

##### 4.4.1 Quel avenir pour l'accord de libre-échange UE – Mercosur ?

Après près de deux décennies de négociations discontinues, la Commission Européenne et le Mercosur sont arrivés à conclure un accord de principe en juin 2019. Un peu plus d'un an plus tard, le 6 octobre 2020, alors que la révision légale du texte de l'accord de principe avait commencé, les membres du Parlement Européen ont été appelés à voter pour ou contre la ratification. A l'issue du vote, il s'est avéré qu'une légère majorité des parlementaires<sup>25</sup> s'étaient opposés à une ratification du texte en l'état. Les principales motivations retenues par les opposants à la ratification étaient le manque trop important de garanties concernant les politiques environnementales des pays signataires, surtout du Brésil, et de ce fait l'incompatibilité de l'accord de principe avec le Green Deal européen (Sanchez Nicolas, 2021).

Bien que ce vote constitue seulement un avis consultatif et non une décision contraignante, c'est la valeur symbolique de celle-ci qui mérite d'être retenue (Hollard, 2020), car cela reflète à la fois tout l'enjeu de ces négociations entre les deux blocs (environnement, politique internationale et interne, économie, enjeux sociaux), et le climat tendu qui règne entre les partisans et les différents acteurs d'opposition.

---

<sup>25</sup> Lors de la séance plénière du 6 octobre 2020, 345 parlementaires ont voté contre, 295 pour et 56 se sont abstenus de voter (sur un total de 705 parlementaires) (Hollard, 2020, <https://www.datamarnews.com/noticias/european-parliament-rejects-eu-mercosur-agreement-due-to-environmental-concerns/>).

Par ailleurs, plusieurs pays de l'Union Européenne ont déjà annoncé qu'ils ne ratifieraient pas l'accord dans son état actuel, et ont posé des conditions qui devront être remplies pour y parvenir. Or, au Conseil Européen<sup>26</sup>, l'unanimité est requise pour toute décision que la Commission souhaite faire passer. On peut notamment citer la France, dont le Ministre du Commerce extérieur a déclaré le 4 février 2021 que son pays ne ratifierait pas l'accord en l'état, et demande des garanties d'engagements supplémentaires de la part des pays du Mercosur (Caldeira Rodrigues, 2021). L'Autriche s'oppose également à la ratification en l'état de l'accord (Les Verts/ALE, 2021). Les parlements belges régionaux wallons et bruxellois se sont également prononcés contre. D'autres pays, comme l'Allemagne, ont exprimé des inquiétudes quant aux menaces environnementales et sociales que représenterait l'accord (Deutsche Welle, 2020).

Selon Sophie Wintgens, chargée de recherche sur le commerce au CNCD-11.11.11., un autre élément qui aura probablement un impact sur l'avenir de l'accord de libre-échange avec le Mercosur est la mobilisation précoce de la société civile quant aux craintes soulevées par les négociations : celle-ci s'est organisée en force d'opposition, et ce assez tôt dans le processus de négociations, bien avant la mise en application provisoire de l'accord (qui n'a pas encore eu lieu), ce qui permet d'espérer une marge de manœuvre plus large, pour les forces d'opposition, que pour d'autres accords précédents (Sophie Wintgens, 25 mai 2021, communication personnelle).

Finalement, il semble évident que l'aboutissement à un accord de libre-échange ne semble pas compromis, puisque la majorité des critiques et des demandes à ce stade portent sur un remaniement du texte de l'accord de principe, pour ajouter des garanties notamment environnementales à l'accord (et non, bien sûr, un abandon des négociations). On peut donc supposer qu'un certain nombre de pays de l'Union Européenne, en particulier ceux possédant un secteur agricole économiquement développé, se prononcera en défaveur de l'adoption de l'accord lors de sa ratification par les états membres, et que, dès lors, la Commission sera contrainte de réviser le texte afin de rencontrer les attentes de tous les pays de l'Union.

---

<sup>26</sup> Le Conseil Européen est l'institution européenne représentant les gouvernements des 27 états membres de l'Union. Il est donc constitué des 27 chefs d'état ou de gouvernement de l'Union, le président du Conseil et celui de la Commission Européenne (Conseil Européen, s.d., <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/>).

#### 4.4.2 Accords de libre-échange : des contestations croissantes

L'Union Européenne a, depuis ses débuts, signé un certain nombre d'accords de libre-échange avec différents partenaires dans le monde entier, et celui qui s'apprête à voir le jour avec le Mercosur n'est pas le premier à susciter des inquiétudes et des critiques importantes dans la société.

Cela avait notamment été le cas avec le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), qui a été signé le 30 octobre 2016 pour entrer en vigueur de manière provisoire onze mois plus tard, le 31 septembre 2017. Cet accord était également l'un de ceux dits de « nouvelle génération » ; il impacte non seulement les échanges commerciaux de biens mais également de services, ainsi que les investissements européens et canadiens, au Canada comme dans l'Union (Lictevout, 2020). Lors de sa ratification, cet accord avait soulevé de nombreuses oppositions, notamment par rapport aux mécanismes de règlement des différends et sur l'agriculture. Les parlements régionaux wallons, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'étaient même, dans un premier temps, opposés à la ratification de l'accord par la Belgique. Cependant, le CETA est finalement entré en application provisoire (en attendant sa ratification complète par les états membres ; certaines parties du traité, comme celle sur le règlement des différends entre états et investisseurs, ont été exclues de l'accord) (ibid.).

On peut également citer le TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), qui devait constituer un accord de libre-échange de nouvelle génération entre l'Union Européenne et les Etats-Unis. Les négociations qui devaient mener à la signature d'un accord, ont été suspendues lorsque Donald Trump a accédé à la présidence des Etats-Unis. Avant la suspension des négociations, cet accord était le premier à susciter d'importantes critiques de la société civile, notamment concernant l'agriculture européenne (Pouch, 2019).

Quelques années plus tard, c'est donc au tour de l'accord UE-Mercosur d'être sous le feu de vives critiques, qui semblent aller plus loin encore que celles dont le CETA et le TTIP avaient été la cible. En effet, plusieurs composantes ont changé ; le contexte est différent et certains paramètres viennent s'ajouter aux critiques déjà présentes dans les accords précédents.

D'abord, comme les accords précédents mais peut-être de manière plus importante encore, l'accord de libre-échange UE-Mercosur est, comme l'ont notamment expliqué Sophie Wintgens (25 mai 2021, communication personnelle) et Amaury Ghijselings, chargé de recherche sur la souveraineté alimentaire au CNCN-11.11.11. (21 juin 2021, communication personnelle), anachronique ; il est incohérent avec le Green Deal et la politique environnementale européenne et il est le reflet de volontés et d'exigences aujourd'hui dépassées. Comme l'indique Patrick Meyfroidt (2 mars 2021, communication personnelle), la vision politique sur le sujet de la déforestation a beaucoup évolué depuis le lancement des négociations entre l'Union Européenne et le Mercosur. Plusieurs stratégies ont été mises au point, au niveau international, pour lutter contre la déforestation ; certaines contraignant les acteurs privés, d'autres les états du Sud, où a lieu la majeure partie du déboisement, ou enfin, d'autres encore visant les états du Nord, responsables d'une partie de la déforestation via leurs importations. Les taux de déforestation, notamment au Brésil, ont également fortement fluctué, avec une baisse dans les années 2010, suivie d'une reprise depuis l'arrivée au pouvoir de Bolsonaro. Alors, on peut se demander si « l'accord UE – Mercosur est-il impliqué dans ce nouveau paysage ? » (Patrick Meyfroidt, 2 mars 2021, communication personnelle).

C'est également le paysage politique européen et ses changements récents, qui donnent une place de plus en plus importante aux partis écologistes, et même aux idées écologistes dans certains partis plus traditionnels, qui rend la négociation de l'accord UE – Mercosur plus complexe. L'importance grandissante des questions environnementales impacte, et impactera peut-être de plus en plus les accords de libre-échange futurs de l'Union (Cremers, 2021).

Ensuite, selon Amaury Ghijselings, du CNCN-11.11.11. (21 juin 2021, communication personnelle), un autre élément apporte plus de force aux mouvements d'opposition : la taille relative du Mercosur. Selon lui, l'importance du Mercosur, notamment en termes de poids économique, est assez inédit, et cela a fait prendre conscience à de nombreux européens de la vulnérabilité de leur secteur agricole notamment. Le CNCN-11.11.11. écrit par exemple que « le CETA prévoit des contingents deux fois moins importants [que l'accord UE-Mercosur] pour la viande bovine et exclut la viande de volaille » (Wintgens, 2020). Par ailleurs, la compétitivité

des exportations du Mercosur dans le secteur agroalimentaire fait également peser une menace de plus en plus importante sur l'environnement. Combiné à la taille du marché du Mercosur, s'ajoute, toujours selon Amaury Ghijssels, la différence de standards de production et de travail avec ceux de l'Union Européenne.

Enfin, à cela s'ajoute la politique du président brésilien Jair Bolsonaro, qui depuis son élection multiplie les mesures allant à l'encontre des engagements de son pays au niveau social et environnemental. Il y a donc, contrairement aux accords précédents tels que le CETA et le TTIP, des enjeux environnementaux directs, encore plus concrets.

Avec l'accord UE-Mercosur, l'opposition aux accords de libre-échange atteint probablement un nouveau sommet symbolique, avec une résistance non seulement d'une partie de la société civile, mais également de gouvernements de certains pays membres de l'Union et d'une partie du Parlement Européen, qui aboutira vraisemblablement à une renégociation des points soulevant le plus d'appréhensions, notamment dans le chapitre Commerce et Développement Durable.

Au-delà de l'intérêt économique, l'enjeu politique des accords de libre-échange, et celui avec le Mercosur en particulier, est également très important. On l'a vu, la prise d'importance des questions environnementales dans le débat public et l'urgence climatique poussent l'Union Européenne à intégrer ses valeurs en termes de développement durable dans ses accords commerciaux, mais l'Union est positionnée sur un équilibre fragile, entre d'une part ses ambitions environnementales et d'autre part son besoin de partenaires commerciaux ; les accords de libre-échange de celle-ci doivent rester suffisamment attractifs pour les pays tiers (Cremers, 2021). Par ailleurs, dans le contexte actuel de perte de vitesse de montée en puissance de nouvelles forces émergentes, dont la Chine, cet équilibre revêt une importance particulière ; si l'Europe veut conserver son influence et son attrait, elle devra jouer sur les deux fronts.

Finalement, c'est la réputation de l'Union Européenne qui est mise sous tension, comme l'explique Carlos Rittl, chercheur à l'IASS Potsdam (22 mars, communication personnelle). Si les impacts économiques seront non négligeables, le signal, la signification politique de l'accord UE – Mercosur (mais sûrement ceux qui suivront également) sera tout aussi important.

Il est donc souhaitable qu'à l'avenir la Commission Européenne continue d'utiliser son influence géopolitique et son poids économique comme moteur pour convaincre des pays tiers d'adopter des normes équivalentes à celles européennes en matière de développement durable (environnement, droits sociaux, etc.), tout en maintenant une forte attractivité de ceux-ci. Les accords de libre-échange sont le fer de lance de la politique extérieure de l'Union (Pouch, 2019), et l'apparition des accords de nouvelle génération témoigne de l'importance croissante des problématiques socio-environnementales dans la politique européenne. L'avenir des accords de libre-échange se situent peut-être dans l'intégration plus importante du développement durable au sein de ceux-ci.

## 5 Conclusion

Tout au long de ce travail, on s'est intéressé aux discours des différents acteurs, défenseurs et opposants, prenant part au débat autour de l'accord de libre-échange UE – Mercosur. Après avoir posé quelques bases théoriques et avoir fait un tour des connaissances scientifiques sur la question du commerce, de l'agriculture et de la déforestation, on s'est posé la question suivante : comment se construit ce débat ? Autrement dit, autour de quels sujets s'articule-t-il, quels sont les principaux systèmes d'argumentation et sur quoi se fondent-ils, quelles stratégies sont mobilisées par les défenseurs et les opposants de l'Accord dans l'élaboration de leurs discours ? On a, pour tenter de répondre à cette question, pu discuter avec plusieurs représentants des acteurs du débat, ainsi qu'avec des experts des questions traitées. On s'est également basés sur un certain nombre de rapports d'études et sur plusieurs documents de la littérature publique, notamment présentant les positions officielles d'organisations de la société civile. Par ailleurs, pour ne pas se perdre dans toutes les dimensions que comporte l'accord, on s'est principalement concentré sur les aspects concernant l'environnement, et spécifiquement la déforestation, problématique liée à la production de viande bovine, aspects qui constituent le creuset de la contestation.

D'abord, on a pu faire ressortir les idées principales dans chaque argumentation. D'un côté, la Commission Européenne a beaucoup basé son discours sur des arguments techniques et scientifiques, notamment pour les impacts

économiques et les effets de l'élevage sur la déforestation au Brésil. Elle a également largement appuyé sa justification en présentant l'accord de libre-échange comme un moyen de pression sur les pays tiers, un effet de levier pour promouvoir un développement et une croissance durable. En face, les opposants, qui reprochaient à l'accord de principe, et particulièrement à son chapitre « Commerce et Développement Durable », de ne pas être assez contraignant dans les normes fixées, et de manquer de mécanismes de règlement des différends et de sanctions effectifs et appropriés, se sont fortement basés, précisément, sur ce chapitre pour démontrer leur point de vue. On a vu qu'ils demandaient à la fois de faire le nécessaire pour éviter une accélération de la déforestation, même si, sur ce point, les arguments scientifiques semblaient moins étayés, et de faire du développement durable une priorité, et ainsi faire en sorte que la politique extérieure de l'Union Européenne reste cohérente avec son Green Deal déjà appliqué en son sein. Ainsi, on a vu que les revendications des opposants portent plus, d'une part, sur la mise en œuvre de l'accord (précisément ces mécanismes de sanctions et contraintes), et d'autre part, sur une vision différente du libre-échange, que sur des questions de contenu, même si celles-ci sont présentes également.

On a montré, notamment grâce aux entretiens réalisés, que le débat était surtout organisé autour d'une différence de point de vue sur le rôle du libre-échange par rapport au développement durable, et qu'il s'agissait, plus que d'un désaccord sur le contenu technique des arguments, d'une opposition de principe. Il en ressort qu'une relation à double sens peut être faite entre libre-échange et développement durable ; le premier étant, pour la Commission, une finalité incluant le second, le développement durable étant donc une condition pour le libre-échange, et pour les opposants, le libre-échange étant un outil pour parvenir à une société plus durable.

Enfin, on a mis en évidence le côté éminemment politique de cet accord de libre-échange, et des accords de libre-échange en général. Les contestations croissantes, qui résultent d'une remise en question elle aussi de plus en plus importante du libre-échange « traditionnel » dans la société européenne, portent non seulement sur les risques que présente le libre-échange pour l'environnement, mais également sur la potentielle influence que ces accords peuvent avoir en termes de développement durable. Comme on l'a vu également, il s'agit d'une arme à double tranchant ; entre attractivité économique et efficacité environnementale, le basculement d'un côté ou

de l'autre se fait rapidement. Si la balance est déséquilibrée en faveur de l'attractivité économique, alors il s'agit d'une marche arrière, et l'Union Européenne, très ambitieuse dans sa politique environnementale, n'y gagnera pas. Si, au contraire, elle penche trop vers l'efficacité environnementale, le risque pourrait être le désintérêt des pays tiers dans la signature d'accords commerciaux avec l'Union.

Les différents entretiens menés avec plusieurs représentants de certaines parties de la société civile, de la classe politique sont venus corréler les informations issues de la littérature consultée. Ils ont permis de comprendre et de mettre en évidence l'étendue du débat, sa complexité, et ses limites. Les chercheurs ont apporté des pistes de réflexion qui ont servi de bases aux recherches menées.

On terminera par dire que, si aujourd'hui il y a une forte opposition civile et politique à l'encontre de l'accord UE – Mercosur, dans laquelle deux visions s'affrontent, l'avenir des accords de libre-échange sera peut-être d'aller plus loin, de manière spécifique à chacun d'entre eux, dans le suivi, la mise en application des normes environnementales et sociales, ce qui pourrait permettre de répondre plus efficacement et de manière plus adaptée à l'état d'urgence climatique, déclarée par l'Union Européenne elle-même le 28 novembre 2019.

## 6 Bibliographie

- Amnesty International. (2020). *Brésil, La déforestation de l'Amazonie, une conséquence directe de la politique de Bolsonaro*. Repéré à <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/bresil-deforestation-amazonie-consequence-politique-bolsonaro>.
- Atlas of Economic Complexity. (s.d.). *What did Brazil export in 2019?* Repéré à <https://atlas.cid.harvard.edu/explore?country=32&product=undefined&year=2019&productClass=HS&target=Product&partner=undefined&startYear=undefined>
- Balineau G. et Carimentrand. A. (2012). Dégradation des termes de l'échange. *Dictionnaire du Commerce équitable*, 78-85.
- Baltensperger, M. et Dadush, U. (2019). *The European Union – Mercosur Free Trade Agreement: prospects and risks*. Bruegel. Repéré à [https://www.bruegel.org/wp-content/uploads/2019/09/PC-11\\_2019.pdf](https://www.bruegel.org/wp-content/uploads/2019/09/PC-11_2019.pdf)
- Baripedia. (s.d.). *Surplus du consommateur et du producteur*. Repéré à [https://baripedia.org/wiki/Surplus\\_du\\_consommateur\\_et\\_du\\_producteur#Surplus\\_du\\_consommateur](https://baripedia.org/wiki/Surplus_du_consommateur_et_du_producteur#Surplus_du_consommateur).
- Belgian Platform on Earth Observation. (s.d.). *Déforestation au Brésil*. Repéré à <https://eo.belspo.be/fr/deforestation-au-bresil>.
- Berthelot, J. (2001). *L'Agriculture, Talon d'Achille de la Mondialisation : Clés pour un accord agricole solidaire à l'OMC*. Paris : L'Harmattan.
- Bouët, A. (2001). La fin de l'exception agricole. Dans La Découverte (Ed.). *L'Economie mondiale, 2002*. Dans La Découverte (Ed.). Paris. 77-89.
- Braises (2016). *Productions agricoles en 2014 et leur dynamique depuis 1990*. Hypothèses. Repéré à <https://braises.hypotheses.org/983>.
- Brasseul, J. et Lavrard-Meyer, C. (2016). Chapitre 6. Les théories du commerce international et du développement. *Economie du développement*, 244-78.
- Caldeira Rodrigues P (2021). *France “Won't Sign This EU-Mercosur Deal”*. Euractiv. Repéré à <https://www.euractiv.com/section/eu-council-presidency/news/france-wont-sign-this-eu-mercosur-deal/>.
- CIDSE. (s.d.). *Notre missions et valeurs*. Repéré à <https://www.cidse.org/fr/mission-and-values/>.
- CNCD-11.11.11. (s.d.). *Le CNCD-11.11.11. en bref et en images*. Repéré à <https://www.cncd.be/Le-CNCD-11-11-11-en-bref>.
- CNCD-11.11.11. (s.d.). *Un commerce juste et durable*. Repéré à <https://www.cncd.be/-commerce->.
- Conseil européen. (s.d.). *Le Conseil Européen*. Repéré à <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/>.
- Conseil Européen. (2021). *Accords commerciaux de l'UE*. Repéré à <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/trade-policy/trade-agreements/>.
- Cremers, C. (2021). *Accord UE-Mercosur : la politique commerciale de l'UE entre-t-elle dans une nouvelle ère ?* IDDRI. Repéré à <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/accord-ue-mercosur-la-politique-commerciale-de-lue-entre>.

- Dagicour, O. (2020). Géopolitique de l'Amazonie. *Institut Français des Relations internationales, Politique étrangère*. (1), 135-46.
- Demaze, M. (2008). Quand le développement prime sur l'environnement : la déforestation en Amazonie brésilienne. *Mondes en développement*, 143(3), 97-116.
- Deutsche Welle (2020). *Merkel: Amazon Deforestation Threatens EU-Mercosur Deal*. Repéré à <https://www.dw.com/en/merkel-amazon-deforestation-threatens-eu-mercosur-deal/a-54651194>.
- Duc, M. (2017). *Extractivisme*. Géoconfluences. Repéré à <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/extractivisme>.
- Duménil, G. et Lévy, D. (2014). Chapitre 6, L'Europe à l'épreuve du néolibéralisme. *La Grande bifurcation*, 87-106.
- Estevam, D. (2009). Mouvement des sans-terre du Brésil : une histoire séculaire de la lutte pour la terre. *Mouvements*, 60(4), 37-44.
- Europa.eu. (s.d.). *Vivre dans l'UE*. Repéré à [https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/living\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/living_fr).
- European Commission. (s.d.). *Un pacte vert pour l'Europe*. Repéré à [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr).
- European Commission (2019). *Chapter Trade and Sustainable Development*. Repéré à [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc\\_158166.%20Trade%20and%20Sustainable%20Development.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc_158166.%20Trade%20and%20Sustainable%20Development.pdf).
- European Commission. (2019). *EU – Mercosur Trade Agreement: Trade and sustainable development, fact sheet*. Repéré à [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc\\_157957.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/june/tradoc_157957.pdf).
- European Commission. (2019). *Le nouvel accord UE – Mercosur : l'accord de principe*. Repéré à [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc\\_158251.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc_158251.pdf).
- European Commission. (2019). *L'UE et le Mercosur concluent un accord commercial*. Repéré à [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_19\\_3396](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_3396).
- European Commission. (2020). *The EU – Mercosur Trade Agreement explained*. Repéré à [https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-mercosur-association-agreement/agreement-explained/index\\_en.htm](https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-mercosur-association-agreement/agreement-explained/index_en.htm).
- European Commission. (2020). *Trade in goods with Mercosur 4*. Repéré à [https://webgate.ec.europa.eu/isdb\\_results/factsheets/region/details\\_mercosur-4\\_en.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/region/details_mercosur-4_en.pdf).
- European Parliament. (s.d.). *Delegation for relations with Mercosur: History*. Repéré à <https://www.europarl.europa.eu/delegations/en/dmer/about/history>.
- European Union. (s.d.). *Countries*. Repéré à [https://europa.eu/european-union/about-eu/countries\\_en](https://europa.eu/european-union/about-eu/countries_en).
- FAO. (s.d.). *L'Agriculture commerciale est à l'origine de près de 70 % de la déforestation en Amérique Latine*. Repéré à <http://www.fao.org/americas/informations/ver/fr/c/426049/>.
- Fritz, T. (2020). *Risques pour la protection du climat et les droits humains*. Repéré à <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/09/2020-09-16-CIDSE-Greenpeace-Misereor-CCFD-Entraide-EU-Mercosur-2020.pdf>.

- Ghiotto, L. et Echaide J. (2019). *Analysis of the agreement between the European Union and the Mercosur*. Repéré à <http://extranet.greens-efa-service.eu/public/media/file/1/6294>
- Greenpeace Belgique. (s.d.). *A propos*. Repéré à <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/a-propos/>.
- Hollard R. (2020). *European Parliament Rejects EU-Mercosur Agreement Due to Environmental Concerns*. DatamarNews. Repéré à <https://www.datamarnews.com/noticias/european-parliament-rejects-eu-mercotur-agreement-due-to-environmental-concerns/>.
- IDDRI. (s.d.). *Qui sommes-nous ?* Repéré à <https://www.iddri.org/fr/iddri-en-bref>.
- International trade in goods and services bases on UN Comtrade Data (2020). Repéré à <https://dit-trade-vis.azurewebsites.net/?reporter=826&type=C&year=2020&flow=2&commodity>.
- Lequeux, V. (2021). *Les accords européens de libre-échange en 3 minutes*. Toutel'europe.eu. Repéré à <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/les-accords-europeens-de-libre-echange/>.
- Les Verts/ALE. (s.d.). *Notre groupe*. Repéré à <https://www.greens-efa.eu/fr/who-we-are/our-group>.
- Les Verts/ALE. (2021). *L'Autriche refuse officiellement de soutenir l'accord UE-Mercosur*. Repéré à <https://www.greens-efa.eu/fr/article/press/austrian-government-rejects-eu-mercotur-agreement>.
- Lictevout, L. (2020). *Qu'est-ce que le CETA ?* Toutel'europe.eu. Repéré à <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/qu-est-ce-que-le-ceta/>.
- Loundo, D. (s.d.). *L'Amazonie légale*. Regards sur la Terre. Repéré à <http://regardssurlaterre.com/donnees-visualisation/lamazonie-legale>.
- LSE. (s.d.). *About LSE*. LSE. Repéré à <https://www.lse.ac.uk/about-lse>
- LSE. (2020). *Sustainability Impact Assessment in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union and Mercosur*. Repéré à <https://www.lse.ac.uk/business/consulting/assets/documents/EUMercosurSIA-DraftFinalReport-July-2020.pdf>.
- Maes, M. et Wintgens, S. (2020). *Présentation de l'Accord UE – Mercosur : anatomie d'un accord anachronique*. CNCD-11.11.11. Repéré à <https://www.cncd.be/IMG/pdf/2020-11-accord-ue-mercotur-analyse-accord-anachronique-web.pdf>.
- Marnot, B. (2012). Chapitre 2 - Un nouveau credo : le libre-échange. *La Mondialisation au XIXe siècle*, 41-68.
- Meat and Livestock. (s.d.). *Carcasse/Morceaux*. Repéré à <http://www.meat-and-livestock.com/index.php/fr/viandes/le-boeuf/boeuf-carcasse>.
- Mercosur. (s.d.). *Mercosur in brief*. Repéré à <https://www.mercosur.int/en/about-mercotur/mercotur-in-brief/>.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. (s.d.). *David Ricardo*. Repéré à <https://www.economie.gouv.fr/facileco/david-ricardo>.
- Misereor. (s.d.). *Notre Action*. Repéré à <https://www.misereor.org/fr/notre-action>.
- Most-favoured-nation tariff. WTO Glossary. Repéré le 5 mai 2021, à [https://www.wto.org/english/thewto\\_e/glossary\\_e/mfn\\_tariff\\_e.htm](https://www.wto.org/english/thewto_e/glossary_e/mfn_tariff_e.htm).

- Nilsson, L. (2018). Reflections on the Economic Modelling of Free Trade Agreements. *Journal of Global Economic Analysis*, 3(1), 156-86. Repéré à <https://doi.org/10.21642/JGEA.030104AF>.
- OMC. (s.d.). *Le cycle d'Uruguay*. Repéré à [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/fact5\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact5_f.htm).
- OMC. (s.d.). *Le GATT et le Conseil du commerce des marchandises*. Repéré à [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/gatt\\_f/gatt\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/gatt_f/gatt_f.htm).
- OMC. (s.d.). *Qui nous sommes*. Repéré à [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/who\\_we\\_are\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/who_we_are_f.htm).
- OMC. (2018). *L'intégration du Commerce en vue de la réalisation des Objectifs de Développement Durable*. Repéré à [https://www.wto.org/french/res\\_f/booksp\\_f/sdg\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/sdg_f.pdf).
- Ouest-France. (2019). *Incendies en Amazonie : les cartes pour mieux comprendre le drame qui touche le poumon de la planète*. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/monde/bresil/incendies-en-amazonie-les-cartes-pour-mieux-comprendre-le-drame-qui-touche-le-poumon-de-la-planete-6489318>.
- Pagé, B. (s.d.). *Chapitre 7 Les marchés mondiaux*. SlidePlayer. Repéré à <https://slideplayer.fr/slide/9408866/>.
- Parlamento del Mercosur. (s.d.). *Acerca del parlamento*. Repéré à <https://www.parlamentomercosur.org/innovaportal/v/7006/1/parlasur/parlamento.html>.
- Parlement Européen. (2016). *Accords commerciaux : ce sur quoi l'Europe travaille*. Repéré à <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/world/20161014STO47381/accords-commerciaux-ce-sur-quoi-l-europe-travaille>.
- Pouch, T. (2019). UE-Mercosur : un accord à la Janus. *Paysans société*. 377(5), 5-13.
- Protectionnisme (n.m.) Larousse. Repéré le le 23 avril 2021, à <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/protectionnisme/64514>.
- Roux, B. (2012). L'agriculture familiale au Brésil. *L'Homme & la Société*, 183-184(1), 125-59.
- Sanchez Nicolas, E. (2021). *EU Commission "failed" on Assessing Mercosur Trade Deal*. EUObserver. Repéré à <https://euobserver.com/climate/151302>.
- Sapir, J. (2007). Libre-échange, croissance et développement : quelques mythes de l'économie vulgaire. *Revue de MAUSS*. 2(30), 227-247.
- Sapir, J. (2010). Libre-échange ou juste échange ? *Cités*, 41(1), 71-87.
- Schoene D. et Killmann W., von Lüpke H., Loyche Wilkie M. (2017). *Definitional Issues Related to Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries*. FAO.
- Scouvert, M. et Lambin E. (2006). Approche systémique des causes de la déforestation en Amazonie brésilienne : syndromes, synergies et rétroactions. *L'Espace géographique*. 35(3), 241-254.
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. (2019). *Commerce international et développement durable*. Repéré à <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable/commerce-international-et>.
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. (2021). *Accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur : Impact pour les*

- secteurs économiques belges*. Repéré à <https://economie.fgov.be/fr/publications/accord-de-libre-echange-entre>.
- Statista. (2018). *Surface forestière*. Repéré à [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS?name\\_des\\_c=false](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.FRST.ZS?name_des_c=false).
  - Statista. (2021). *Brazil: Share of Economic Sectors in the Gross Domestic Product 2009-2019*. Repéré à <https://www.statista.com/statistics/254407/share-of-economic-sectors-in-the-gdp-in-brazil/>.
  - Théry, H. (2009). *L'agriculture brésilienne en mouvement : performances et défis*. Géoconfluences. Repéré à <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Bresil/BresilScient.htm>.
  - Théry, H. (2009). *Les dynamiques de l'agriculture brésilienne*. Géoconfluences. Repéré à <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Bresil/BresilScient3.htm>.
  - Toutel'europa.eu. (2020). *CETA, JEFTA, Mercosur... qu'est-ce qu'un accord de libre-échange de "nouvelle génération" ?* Repéré à <https://www.toutelurope.eu/economie-et-social/ceta-jefta-mercotur-qu-est-ce-qu-un-accord-de-libre-echange-de-nouvelle-generation/>.
  - UNCTAD. (2021). *Standard International Trade Classification (SITC) Revision 3*. Repéré à [https://unctadstat.unctad.org/en/Classifications/DimSitrRev3Products\\_Official\\_Hierarchy.pdf](https://unctadstat.unctad.org/en/Classifications/DimSitrRev3Products_Official_Hierarchy.pdf).
  - Voituriez, T. (2019). *Accord UE-Mercosur : comment sortir de l'opposition entre commerce et environnement ?* IDDRI. Repéré à <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/accord-ue-mercotur-comment-sortir-de-lopposition-entre>.
  - Wintgens, S. (2020). *UE-Mercosur : un accord incohérent avec le Green Deal*. CNCD-11.11.11. Repéré à <https://www.cncd.be/commerce-europe-mercotur-belgique-accord-incoherent-green-deal>.
  - WWF France. (s.d.). *Cerrado, la savane brésilienne*. Repéré à <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/cerrado>.
  - WWF France. (2012). *Comprendre l'impact de la forêt sur le climat*. Repéré à <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/comprendre-limpact-de-la-foret-sur-le-climat>.
  - Zu Ermgassen, K. H. J. et al. (2020). *The Origin, Supply Chain, and Deforestation Risk of Brazil's Beef Exports*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 117(50), 31770-79. Repéré à <https://doi.org/10.1073/pnas.2003270117>.

## MOTS-CLES :

Discours, Union Européenne, Mercosur, libre-échange, débat.

## RESUME :

La mise en place de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur, dont les négociations ont commencé il y a près de vingt ans, suscite une forte opposition de la part de plusieurs groupes d'intérêts différents. Ce travail s'intéresse à cette opposition, spécifiquement celle qui se concentre sur la problématique de la déforestation, en se basant à la fois sur la littérature existante (rapports d'études d'impacts, positions officielles, etc.) et sur des avis originaux de représentants des différents acteurs impliqués dans le débat.

Outre la partie théorique et contextuelle, l'analyse la construction du débat ; sans chercher à vérifier la validité technique des arguments des défenseurs et des opposants, permet de souligner une différence de registre argumentaire entre les défenseurs et les opposants de l'accord. Les premiers s'appuient surtout sur des justifications économiques, et mobilisent pour cela des arguments scientifiques et normatifs, tandis que les seconds évoquent les réalités géopolitiques menaçant le respect des termes mêmes de l'accord. Au-delà de cette différence de stratégie discursive, une différence radicale de vision de la place du libre-échange entre les groupes d'acteurs transparait.

Deuxièmement, l'analyse de l'impact des discours fait ressortir que, si l'intégration plus importante du développement durable dans la politique commerciale extérieur de l'Union Européenne, qui se base en grande partie sur les accords de libre-échange, pourrait être une carte à jouer pour l'Union, celle-ci devra néanmoins faire en sorte que ses accords restent attractifs pour d'éventuels pays signataires.

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**

**Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication**

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/espo](http://www.uclouvain.be/espo)